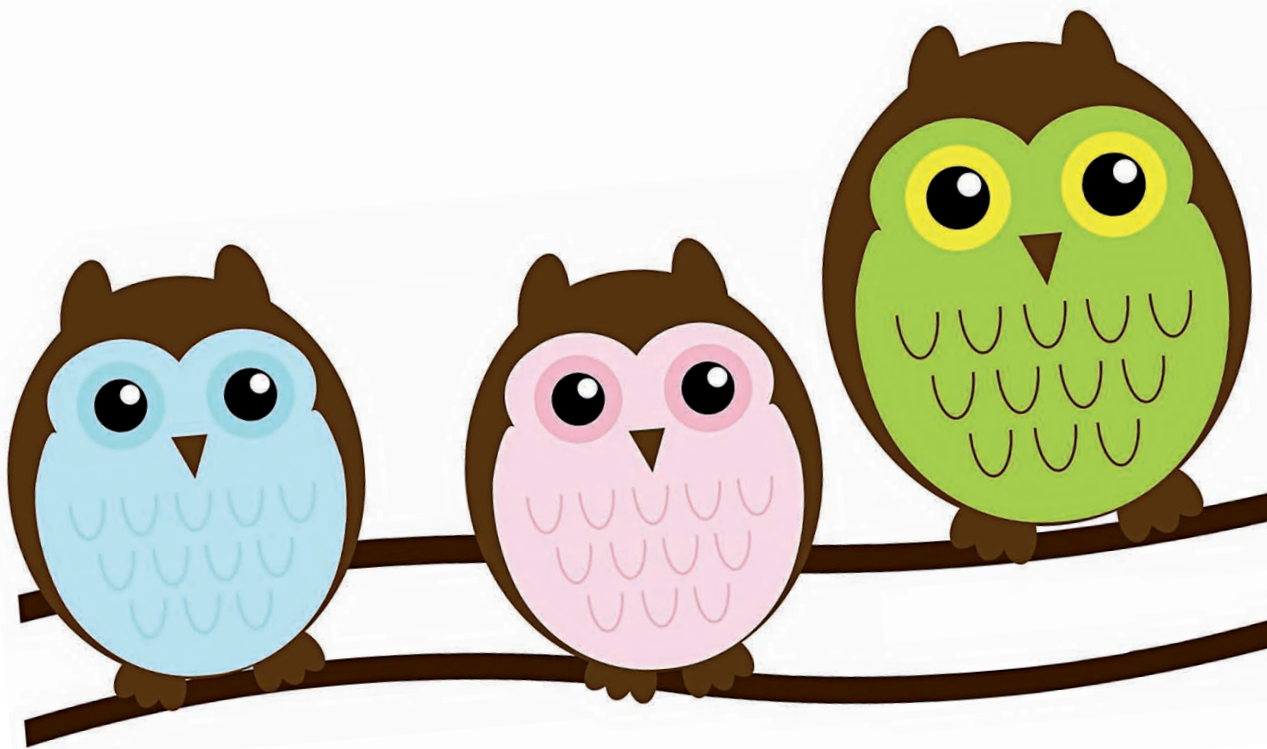


# Les cahiers du travail social

Une revue éditée par l'IRTS de Franche-Comté

n°92

## Parentalité : de la réflexion à l'action



# Les cahiers du travail social

Revue trimestrielle éditée par l'IRTS de Franche-Comté et publiée entre mille et mille huit cents exemplaires, selon le thème et les partenariats.

L'objectif principal et fondateur des cahiers du travail social est la création d'une revue régionale des travailleurs sociaux qui puisse aussi bien rendre compte de recherches de professionnels ou d'universitaires, que présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou encore exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.

Pour atteindre cet objectif, le projet éditorial des cahiers du travail social a été principalement construit autour de la publication et de la diffusion des interventions présentées aux journées d'étude de l'IRTS de Franche-Comté, journées pluridisciplinaires organisées plusieurs fois par an, qui répondent à la mission d'animation et de recherche dans les milieux professionnels de l'action sociale par les Instituts Régionaux du Travail Social (Arrêté du 22 août 1986, art. 1 et art. 7).

Destinés à l'ensemble des étudiants et des stagiaires en formation à l'IRTS de Franche-Comté et aux professionnels de l'action sociale, les cahiers du travail social sont devenus un outil pédagogique ouvert aux réflexions et aux témoignages professionnels.

**Directrice de publication** • Virginie GRESSER

**Rédactrice en chef** • Isabelle SAUVAGE-CLERC

**Comité de lecture** • Gérard CREUX, Marc LECOULTRE, Florence NERET, Claire RÉGNIER, Isabelle SAUVAGE-CLERC

Nous remercions Jacqueline PAUTHIER, adhérente à l'ARTS pour sa lecture attentive et ses précieuses corrections ainsi que Claire RÉGNIER pour la coordination de ce numéro construit en partenariat avec la CAF du Doubs.

**Crédit photo** • Couverture : © Kaz - [www.pixabay.com](http://www.pixabay.com)

Imprimé en France par LIG SAS, 58 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 39100 DOLE.  
Dépôt légal à parution. ISSN : 1145-0274

## Contact

Centre de Ressources Documentaires (CRD)

téléphone : 03 81 41 61 41

courriel : [crd@irts-fc.fr](mailto:crd@irts-fc.fr)



**IRTS de Franche-Comté > Les cahiers du travail social**

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

tél. 03 81 41 61 00 • fax 03 81 41 61 39

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

# Parentalité : de la réflexion à l'action

Les cahiers du travail social n°92 ■ © IRTS de Franche-Comté ■ Mars 2019

Ce numéro est coordonné par **Claire RÉGNIER**, Cadre pédagogique, IRTS de Franche-Comté.

**Claire RÉGNIER**  
*Éditorial*

**03-05**

---

**Lionel KOENIG**  
*La semaine « Tous famille »  
ou le travail en réseau au service de la Parentalité dans le Doubs*

**07-15**

---

**Annie TOUROLLE**  
*Le Comité Départemental des Services aux Familles*

**17-19**

---

**Lucrèce BOITEUX, Geneviève PIEROT**  
*Ensemble, pour construire une politique familiale*

**21-24**

---

**Catherine FRIGERIO**  
*Mise en mouvement d'une démarche réseau parentalité dans le Doubs :  
la semaine « Tous famille »*

**25-30**

---

## 1<sup>re</sup> PARTIE

---

<b>Catherine SELLENET</b> <i>La parentalité sens dessus dessous</i>	<b>33-44</b>
<b>Gérard VALLAT</b> <i>Pour une éducation bientraitante. Éduquer sans carotte et sans bâton ?</i>	<b>45-54</b>
<b>Philippe GODARD</b> <i>Mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir faire de toi ? Parentalité, pédagogie et politique</i>	<b>55-61</b>
<b>Michaël BALANDIER</b> <i>Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : révolution et évolution</i>	<b>63-71</b>

### « DESSINE-MOI TA FAMILLE »

---

*Les dessins reproduits ici ont été réalisés par les enfants du personnel de la CAF du Doubs dans le cadre de la semaine « Tous famille ».*

## 2<sup>e</sup> PARTIE

---

<b>Aliette BALLAND, Céline GUERRE</b> <i>S'ouvrir aux problématiques de son territoire. Des relations inter professionnelles pour assurer et concevoir des projets en lien avec la réalité du terrain</i>	<b>75-77</b>
<b>Valentine LEDOUX, Lucie TROUTET</b> <i>L'UDAF : un réseau au service des familles</i>	<b>79-83</b>
<b>Valérie HINCELIN, Magali BARTHOULOT</b> <i>Expériences des « Séjours familles »</i>	<b>85-87</b>
<b>Lucie ADALID</b> <i>Parentalité : l'importance du soutien entre pairs</i>	<b>89-94</b>
<b>Anne-Sophie MAIRE</b> <i>Le CCAS de Pontarlier au rythme de la petite enfance...</i>	<b>95-98</b>
<b>Xavier JOUNIN</b> <i>Mise en place d'ateliers Parentalité au sein de classes de TPS/PS en REP+</i>	<b>99-101</b>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

# Éditorial

---

Claire RÉGNIER

*Cadre pédagogique IRTS de Franche-Comté, Doctorante en Géographie et Sociologie<sup>1</sup>*

Le terme de « parentalité » apparaît en France dans les années soixante avec la traduction du mot « parenthood » de Thérèse Benedek (1959). Mais le concept de « parentalité » s'imposera en 1998 avec la définition tridimensionnelle de Didier Houzel. Cette lecture de la parentalité en trois axes, nous permet de comprendre que la parentalité revêt des aspects pluridimensionnels et pluridisciplinaires.

**L'exercice de la parentalité** renvoie « *aux droits et devoirs qui sont attachés aux fonctions parentales* »<sup>2</sup>.

**L'expérience de la parentalité** renvoie à « *l'expérience subjective, consciente et inconsciente, du fait de devenir parent* »<sup>3</sup>, dimension plus psychique.

Quant à la **pratique de la parentalité**, 3<sup>e</sup> axe indissociable des deux autres, elle comprend « *les tâches quotidiennes que les parents ont à remplir auprès de l'enfant* »<sup>4</sup>.

Ces réflexions, issues d'un groupe de travail, commandées par le ministère de l'emploi et de la solidarité, ont été exposées à la conférence de la famille en 1998. C'est à cette époque qu'« *une politique de soutien à la parentalité avec notamment la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents* »<sup>5</sup> va se déployer dans le paysage français.

---

1.Laboratoire ThéMA - UMR 6049 CNRS/ Laboratoire LASA - EA 3189, Université de Bourgogne/Franche-Comté.

2.HOUZEL Didier (dir.), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse : Érès, 2014, p. 115.

3.*Ibid.*, p. 133.

4.*Ibid.*, p. 151.

5.MELLIER Denis, GRATTON Emmanuel, « Éditorial. La parentalité, un état des lieux », *Dialogue*, n°207, 2015, p. 8.

Initiés par l'État en 1999, les REAAP<sup>6</sup>, sont des lieux d'émergence de la politique parentalité, visant à conforter les compétences des parents et à valoriser leurs potentialités. En effet, dans un contexte où l'usage du terme « parentalité » est difficile à appréhender par la diversité des réalités qu'il renvoie, les REAAP ont été conçus pour répondre au mieux à cette diversité des problématiques rencontrées sur un territoire « *par une mise en réseau des intervenants et une mutualisation des moyens* »<sup>7</sup>. Même si, comme nous l'indique Catherine Sellenet, « *toucher au concept de la parentalité, c'est un peu ouvrir la boîte de Pandore. On y trouve tous les maux de l'humanité : la séparation, les désillusions, les insuffisances, les carences, les échecs, les failles... Mais il y reste comme dans le mythe, au fond de la Jarre, l'espérance* »<sup>8</sup>.

Un véritable dispositif de parentalité se met alors en place, les parents deviennent ainsi la cible de « *tout un ensemble de discours, de préoccupations, de mesures, de réglementations et d'interventions, d'analyses et de préconisations, de procédures de soutien et d'encadrement* »<sup>9</sup>.

Cette démarche de travail en réseau s'articule à différentes échelles, au niveau national au sein des politiques publiques, au niveau départemental avec le Schéma Départemental des Services aux Familles du Doubs signé en 2016, dont une seconde génération verra le jour en 2019, et bien sûr au niveau local avec la mise en œuvre de projets coordonnés par les acteurs de la parentalité. C'est bien l'articulation de ces différents niveaux qui doit permettre à la fois de favoriser la gouvernance locale et d'apporter des réponses adaptées aux problématiques locales.

La mise en place d'un évènement « structurant et fondateur », la semaine « Tous famille », pour reprendre les termes de Lionel Koenig<sup>10</sup>, par les signataires du SDSF<sup>11</sup> du Doubs (l'État, le Conseil départemental, l'Éducation nationale, la CAF et la MSA) est le reflet de cette volonté de travailler ensemble. La construction de cet évènement qui a été accompagné par l'IRTS de Franche-Comté pendant presque une année, avec les acteurs de terrain, les décideurs et les familles, atteste de cette dynamique de travail en réseau qui s'est mise en place dans les territoires.

---

**6.** REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

**7.** NEYRAND Gérard, « Le soutien aux parents entre citoyenneté démocratique et individualisme néolibéral. Logique d'accompagnement et logique d'évaluation », *Recherches familiales*, n°10, 2013, p. 51.

**8.** SELLENET Catherine, *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris : L'Harmattan, 2007, 188 p. (Collection Savoir et formation. Éducation familiale).

**9.** NEYRAND Gérard, 2013, *Op. cit.*, p. 49.

**10.** Directeur de la CAF du Doubs.

**11.** Schéma Départemental des Services aux Familles.

Consacrer un numéro des Cahiers du Travail Social à ces journées nous paraissait indispensable, afin de valoriser cette dynamique autour des questions de parentalité au travers d'articles d'institutionnels, de chercheurs et d'acteurs de terrain.

Les signataires du schéma nous donnent des éléments de contextualisation et de compréhension du concept de parentalité dans les politiques publiques et sa déclinaison au niveau départemental dans le cadre du Comité Départemental aux familles. On voit ici l'importance d'avoir un lieu connu et reconnu par l'ensemble des acteurs et un outil, le REAAP, qui permet de faciliter la dynamique de mise en réseaux des différents acteurs sur le terrain pour une meilleure coordination des dispositifs parentalités afin de soutenir au mieux les parents, comme nous l'explique Catherine Frigerio, chargée de mission Parentalité, à la CAF du Doubs. « *Le travail en réseau est donné comme le ciment indispensable à une meilleure coordination de l'action* »<sup>12</sup>.

Des chercheurs dans le domaine de la parentalité nous apportent à la fois un décryptage de cette notion, des éléments de réflexions sur l'éducation bien-traitante, ainsi que des éléments juridiques.

Les acteurs de terrain nous proposent des réflexions, expériences attestant de la pluralité des actions proposées sur le territoire, et nous montrent par conséquent les différents enjeux que la fonction parentale recouvre aujourd'hui et la nécessité de la soutenir par la mise en œuvre d'actions.

L'accompagnement à la parentalité gagne à être pluriel et appelle ainsi « *à rompre avec une culture traditionnelle de l'intervention sociale. De facto, les besoins n'étant plus les mêmes, les modalités d'intervention doivent également changer* »<sup>13</sup>.

---

**12.** JAEGER Marcel, « Travail en réseau et logiques de territoire », *Les Cahiers de l'Actif*, n°324-325, mai 2003, p. 52.

**13.** Parentalité. *Du discours à la méthode*, Paris : L'Harmattan, 2010, 128 p. (Collection Les Écrits de Buc ressources).





# La semaine « Tous famille » ou le travail en réseau au service de la Parentalité dans le Doubs

---

Lionel KOENIG

*Directeur de la CAF du Doubs*

Depuis maintenant bientôt deux ans, les principales Institutions en charge de la Jeunesse, de l'Action Sociale et de l'Education dans le Doubs sont engagées dans une dynamique volontariste de travail en réseau, visant à promouvoir et à développer le soutien à la fonction parentale dans le département du Doubs.

Cette dynamique, de mieux en mieux structurée, s'ancre sur un acte et un engagement de portée officielle, le Schéma Départemental de Service Aux Familles et s'appuie sur la volonté partagée par les différents acteurs de travailler ensemble, et de faire réseau, ce qui donne plus de force et d'efficacité aux politiques publiques déployées localement.

La dynamique enclenchée a connu un point d'orgue remarquable au cours de la semaine « Tous famille » qui s'est déroulée du 22 au 26 mai 2018, sur tout le département du Doubs.

Il s'agit d'une action qui a contribué à renforcer le réseau parentalité, à mieux se connaître et surtout à s'engager sur de nouvelles pistes de travail en commun. Des institutions aux origines, aux missions différentes et aux modes de fonctionnement éloignés ont démontré leur capacité à porter un projet et des valeurs communes au service de la population et des familles.

La démarche de travail en réseau qui s'est mise en place dans le Doubs prend ses racines dans :

- **la montée en charge** du concept de parentalité dans les politiques publiques,
- **se structure** dans l'élaboration et la signature d'un Schéma Départemental de Service aux Familles,
- **se concrétise** dans la mobilisation autour d'un événement structurant et fondateur la semaine « Tous famille »,
- **et se pérennise** à travers des projets démultipliés et plus efficaces et une mobilisation accrue des acteurs de la parentalité.

## 1. Une dynamique de travail en réseau dans le Doubs, qui prend ses racines dans la montée en charge du concept de parentalité dans les politiques publiques

Depuis une quinzaine d'années les Pouvoirs publics cherchent à prendre en compte le soutien à la fonction parentale dans les différentes politiques publiques portées tant au plan national qu'au plan local. C'est ainsi que le concept de « parentalité » est apparu peu à peu dans le paysage social et dans les préoccupations des Institutions publiques. Devenir parent n'est pas inné et être parent amène à se heurter à des difficultés complexes et multiples. Il apparaît alors nécessaire de soutenir et d'aider les parents dans l'exercice de la parentalité et il revient aux pouvoirs publics d'organiser, de structurer et de financer ce soutien.

Différents dispositifs de soutien à la parentalité se sont mis progressivement en place au cours des années 2000, avec des financements en provenance de l'État et de la Branche Famille de la Sécurité Sociale : il s'agit de la médiation familiale, des lieux neutres, des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), qui sont venus rejoindre des dispositifs plus anciens comme les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou l'aide à domicile à travers les interventions des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS).

Cette politique fortement pilotée et encouragée par l'État et ses services déconcentrés s'incarne en pratique dans des projets portés par le secteur associatif et les collectivités locales et se trouve en interaction avec d'autres politiques publiques, celles de la petite enfance, de l'enfance ou de la jeunesse notamment mais aussi les politiques d'éducation. En effet, le concept de parentalité s'est progressivement étoffé pour englober l'ensemble des enfants de la petite enfance aux jeunes adultes, l'ensemble des familles, les parents et même les grands parents, dans une vision plus large et plus contemporaine des familles, du fait de l'émergence de nouveaux modèles familiaux, familles monoparentales ou familles recomposées par exemple.

En même temps que le concept se renforçait et que les structures se développaient, l'État déléguait les financements et une part importante du pilotage de ces dispositifs de soutien à la parentalité à la Branche Famille de la sécurité Sociale composée de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et des cent Caisses départementales d'Allocations Familiales (CAF).

Dès lors, la parentalité et son développement allaient se trouver au cœur des politiques portées par les CAF et ses mécanismes contractuels de développement de l'offre de service, les Contrats Enfance et Temps Libres, relayés à partir de 2007 par les Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ), qui seront eux aussi progressivement remplacés par les Conventions Territoriales Globales (CTG), sur la période 2018 - 2022.

## 2. La dynamique de travail en réseau se structure dans l'élaboration et la signature d'un Schéma départemental de Service aux Familles (SDSF)

Dans la continuité et la complémentarité des Plan départementaux d'Accueil du Jeune Enfant, pilotés par les Comités Départementaux d'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE), les CAF sont appelées dans le cadre de leur réseau partenarial à décliner au plan départemental un schéma départemental de la Parentalité. Ce schéma qui marque l'engagement de ses signataires dans le domaine de la Parentalité doit, à partir d'un diagnostic départemental proposer les développements tant quantitatifs que qualitatifs des différents dispositifs de soutien à la parentalité incluant le REAAP.

Les signataires de ces schémas varient en fonction du contexte départemental, mais ce sont en principe l'État à travers les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), les Conseils Départementaux, les Directions Déconcentrées de l'Éducation Nationale, les Caisses d'Allocations Familiales et les Caisses de Mutualité Sociale, la Justice, et certaines associations départementales.

Afin d'éviter la multiplication des schémas, il a été très vite acté qu'un Schéma Départemental de Service Aux Familles (SDSF), pouvait être adopté, ce schéma englobant alors la problématique de l'accueil du jeune enfant et celle de la parentalité.

La démarche qui allait se mettre en route dans le département du Doubs allait emprunter cette voie.

En effet suite à une réunion de l'ensemble des partenaires institutionnels, sous l'égide du Préfet du Doubs, en février 2016, il a été décidé d'un commun

accord de construire un Schéma Départemental de Service Aux Familles et donc de faire de la parentalité une question centrale dans le Doubs.

La décision de principe ayant été actée, les différents acteurs appelés à signer et donc à s'engager dans le cadre de ce schéma ont du s'atteler à l'élaboration du diagnostic et du contenu du schéma.

Les signataires du SDSF dans le département du Doubs sont le Préfet, la Présidente du Conseil Départemental, l'Inspecteur d'Académie, La Présidente et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la Présidente et le Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Le diagnostic initial du SDSF a été élaboré sur la base des observations et expériences des différentes Institutions et sur un recueil de données statistiques et socio-économiques issues des bases de l'INSEE, de la CAF du Doubs et du Conseil Départemental, dont la synthèse et l'analyse a été conduite par la Chargée d'études régionale de la CAF. Une fois les éléments de diagnostic posés un groupe projet réunissant les acteurs institutionnels a été chargé de formuler une méthodologie et des propositions. Ce groupe projet initial allait constituer par la suite le « Comité technique » du SDSF. L'ensemble des propositions émises a fait l'objet d'une validation par les instances dirigeantes des Institutions partenaires qui auront vocation à constituer le « Comité de Pilotage du SDSF ».

Sur le plan de la méthodologie il a été décidé de construire un document opérationnel sous la forme de fiches action, dont la responsabilité de mise en œuvre est pour chacune confiée à une des Institutions signataire du Schéma.

Cependant la démarche de diagnostic et de construction du SDSF ne pouvait être menée sans un préalable indispensable, celui de pouvoir dégager suffisamment de ressources pour conduire ces travaux. Les différents partenaires se sont engagés à mettre à disposition des ressources humaines, pour contribuer à la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du schéma. La CAF du Doubs a pris en charge le secrétariat du SDSF, tant dans sa phase de préparation et sa mise en œuvre, que dans son évaluation en mettant à disposition de l'ensemble des partenaires du Schéma l'une de ses cadres d'Action Sociale nommée Chargée de mission Parentalité.

La présidence du Comité de pilotage est assurée par le Préfet, et la vice-présidence par le Conseil départemental et la CAF du Doubs.

Tous les ingrédients permettant la réalisation du Schéma Directeur des services aux Familles étant réunis, la signature officielle a pu intervenir environ six mois après le lancement des travaux préparatoires, le 16 décembre 2016.

Le SDSF signé, il a fallu assurer la déclinaison des différentes fiches actions qui avaient été élaborées, à savoir :

- Développer une couverture territoriale cohérente en matière de petite enfance
- Développer l'offre de service parentalité et améliorer la complémentarité des dispositifs petite enfance et soutien à la parentalité
- Améliorer la communication auprès des familles et des partenaires

La dynamique de réseau allait alors prendre tout son sens, des Institutions, mais aussi des agents publics qui certes avaient l'habitude de se rencontrer, devaient maintenant se situer dans une logique de travail et de construction en commun, en ayant à la fois la responsabilité de porter les objectifs et priorités de leur propre Institution tout en contribuant à la réussite de la démarche collective contenue dans le SDSF.

Le comité technique du SDSF a été amené à se réunir très régulièrement et à se structurer. De même, comme le prévoyait le SDSF, les différents Comités financeurs, CLAS, REAPP, médiation familiale, se sont mis en place. Désormais les décisions relatives au financement et à l'appréciation de la qualité d'une structure ou d'un projet œuvrant sur le champ de la parentalité n'est plus le résultat de la vision d'un seul organisme mais le fruit d'une vision partagée et collective sur la parentalité. Les regards croisés ont permis d'avoir une vision plus précise de ce qui se faisait effectivement dans le Doubs en matière de parentalité, tant sur le plan quantitatif, géographique que qualitatif et surtout de ce qu'il serait utile de faire ou de ne plus faire.

Le concept de parentalité reste en pratique très flou, pour les parents, et le public en général, mais aussi pour nombre de professionnels. Les structures ou associations proposant des services de soutien à la parentalité sont très peu connues. C'est pourquoi une des fiches action du SDSF prévoyait la tenue d'un évènement de communication très large permettant de mieux faire connaître la parentalité dans le Doubs, cet évènement allait devenir la semaine « Tous famille ».

### 3. La dynamique de travail en réseau se concrétise autour d'un évènement structurant et fondateur, la semaine « Tous famille »

Tous les acteurs du SDSF réunis au sein du Comité technique, des différents Comités financeurs ou du Comité de Pilotage partageaient la nécessité de faire connaître la parentalité et les différents services apportant une offre dans ce domaine tant en direction du public, des élus des collectivités locales, que des professionnels de l'enseignement, du travail social et de l'Action sociale.

Le constat étant posé, quelle forme allait prendre cette communication et cette information ?

En premier lieu, il a été décidé de travailler sur une amélioration et un renforcement du REAAP, à travers une nouvelle identité visuelle et la diffusion de différentes plaquettes en fonction des différents bassins de vie, présentant l'ensemble des services de soutien à la parentalité disponibles sur un territoire.

Au cours du mois de mai 2017, les membres du Comité technique qui ont commencé à prendre l'habitude de se réunir et d'appréhender les contraintes des uns et des autres, émettent l'idée de construire au cours du printemps une semaine de la parentalité.

Après différents échanges et validation par le Comité de pilotage, il a été décidé de mobiliser les acteurs autour d'une semaine intitulée « Tous famille » à destination de l'ensemble des parents, des professionnels, mais aussi des familles.

La construction de cette semaine allait nécessiter de mettre « en réseau » l'ensemble des forces et capacités d'innovation des différents acteurs du SDSF. Très vite, l'objectif poursuivi allait se révéler particulièrement ambitieux, puisque cette semaine devait avoir une répercussion départementale et se dérouler en différents points du département, dans les trois villes principales de Besançon, Montbéliard et Pontarlier, mais aussi dans les quartiers et dans les zones rurales. Pour être crédible et s'adresser à l'ensemble des familles du département, la semaine « Tous famille » devait porter des actions sur l'ensemble des territoires.

Compte tenu de cet objectif particulièrement fort et ambitieux, il était impossible de faire porter les actions de promotion et d'information sur la parentalité sur les seuls signataires du schéma. C'est ainsi que l'ensemble des partenaires : écoles, collectivités locales, associations, structures de soutien à la parentalité, relais assistantes maternelles, Établissements d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE), Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale ont été mobilisés pour proposer toute une série d'offres au plan local.

Pour reprendre l'expression de la chargée de mission parentalité, la semaine « Tous famille » devait aller jusqu'au pied des immeubles au plus proches des parents, des enfants et des familles.

Les Institutions signataires n'étaient pas en reste, mobilisant leurs personnels et leurs équipes en interne pour assurer des actions et construire des projets.

Par bassin de vie, différentes initiatives se mettaient en phase, en lien avec le Comité technique départemental, qui a toujours veillé à laisser une large place à l'initiative locale et aux acteurs de terrain. Le comité technique a davantage joué un rôle de labélisation des différentes actions envisagées et a contribué à

construire les événements à vocation départementale, avec l'appui de l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté qui a été retenu pour appuyer le Comité technique dans la déclinaison opérationnelle de cette semaine.

Le programme de la semaine allait s'enrichir petit à petit et se cristalliser au cours du mois d'avril avec un total de 120 actions déclinées comme prévu sur tout le département par 80 partenaires, ce qui constituait une première dans le département.

Le réseau s'est constitué autour de ce projet à la fois fondateur et structurant nécessitant de nombreux échanges et une très bonne coordination ainsi qu'une vision partagée entre les Institutions signataires du Schéma.

Plusieurs moments phares allaient se dérouler, la première journée du 22 mai démarra par une ouverture officielle par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, et une première conférence sur le travail en réseau, préambule de toute la semaine. La journée s'est poursuivie par une conférence de presse commune des signataires du schéma et une soirée conférence à l'IRTS de Franche-Comté sur la parentalité, ouverte au public. Du 23 au 26 mai, différentes actions à destination des professionnels, ou des parents ont été conduites, des animations, des débats, des informations, des diffusions culturelles support à une présentation de la parentalité.

La semaine s'est achevée le samedi 26 mai par l'après midi des familles destinée à l'ensemble des familles du Doubs qui avaient été invitées par différents canaux, presse, internet, envoi de messages électroniques ou de sms.

Le financement de la semaine « Tous famille » a été assuré par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, l'État, et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Un concours important à travers des mises à disposition notamment de personnel a été apporté par le Conseil Départemental et par l'Éducation Nationale. La ville de Besançon, la ville de Montbéliard, d'autres collectivités locales, l'IRTS de Franche-Comté et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon ont mis des salles et des espaces à disposition.

Cette journée des familles qui s'est déroulée concomitamment à Besançon, à Montbéliard et à Pontarlier a été conçue comme une manifestation permettant à l'ensemble des membres de la famille de partager un moment d'échange et de convivialité gratuitement, autour d'animations assurées par les différentes structures et associations partenaires tout en délivrant de l'information utile sur la parentalité.

Au total, ce sont 4 500 personnes qui ont été touchées par les actions de la semaine « Tous famille », ce qui représente un succès en soi, mais aussi une véritable réussite du travail en réseau qui a rendu cela possible.

#### 4. La dynamique de réseau se pérennise à travers des projets démultipliés et plus efficaces et une mobilisation accrue des acteurs de la parentalité

L'organisation et la mobilisation autour de la semaine « Tous famille » a permis aux membres du Comité technique et du Comité de pilotage de partager une réalisation commune, de vivre une aventure partagée qui s'est avérée être une réussite. À partir de cette expérience réussie, l'inter connaissance établie va faciliter le travail en commun et renforcer la crédibilité et l'unité du pilotage départemental de la parentalité.

Un pilotage qui ne s'effectue pas de manière verticale par la seule voie du financement mais bel et bien par la participation et la recherche de l'amélioration continue des actions de soutien à la fonction parentale.

Fort des enseignements et des apports de la semaine « Tous famille », le Comité technique et le Comité opérationnel, cherchent à mettre en œuvre un pilotage et une coordination à l'échelle du bassin de vie pris en charge par les acteurs eux-mêmes. Cette coordination est déjà en œuvre sur le pays de Montbéliard à travers « le collectif petite enfance », une coordination ancienne mais qui s'ouvre désormais de plus en plus sur la parentalité. Elle est en train de se mettre en place sur Pontarlier et sur le Haut-Doubs et elle est en projet autour de Besançon.

La semaine « Tous famille » a aussi permis aux différents acteurs de travailler en toute confiance, animés par un objectif commun. Des développements quantitatifs sont encore nécessaires dans le Doubs dans certaines zones blanches, mais aujourd'hui, c'est surtout l'accessibilité et la qualité qui sont recherchées par les différentes structures. La semaine a permis de sensibiliser largement le grand public, mais aussi les professionnels qui auront davantage le réflexe d'intégrer la parentalité dans leur action et dans les solutions pouvant être proposées aux familles.

Cette semaine a aussi permis de concrétiser un partenariat exemplaire avec l'Éducation Nationale qui est partie prenante de cette dynamique de travail en réseau et qui est un partenaire incontournable qui a beaucoup à dire et à apporter sur la parentalité.

Les membres du Comité technique se sont enrichis de l'expérience et des connaissances des autres. Ils sont désormais mieux armés pour épauler les structures en ayant à cœur de leur porter une attention bienveillante. Dans le prolongement de cette semaine des actions de coordination autour des LAEP, ou de formations en direction des animateurs de CLAS ont été mises en œuvre ou sont programmées.



Les acteurs de la parentalité ont également eu la possibilité de partager une expérience commune et la possibilité de faire remonter leurs attentes et leurs préoccupations auprès des Institutions signataires du SDSF, dans un domaine aussi complexe touchant à la relation et à la profondeur des liens familiaux

Cette semaine « Tous famille » a aussi permis aux différents Services Publics en charge de cette thématique de montrer une image moins administrative, plus proche de la réalité des populations et tout simplement plus humaine.

Sur le plan interne, la semaine « Tous famille » a été un formidable vecteur de mobilisation et de cohésion. Pour la CAF, par exemple, cela a été l'occasion de mobiliser l'ensemble des services et d'organiser des événements autour de la parentalité à destination des personnels de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et de leur famille : « Montre-moi ton bureau » et « Dessine-moi ta Famille ».

Les acteurs institutionnels dans le Doubs ont pu par une démarche volontariste et sur la base d'un partenariat sincère et d'une réelle confiance s'engager dans une dynamique de travail en réseau qui a permis de développer le soutien à la fonction parentale et d'aller vers davantage de qualité tout en touchant un public plus large.

La démarche une fois engagée, les acteurs peuvent capitaliser sur leurs réussites pour affiner leurs analyses et pour porter en commun de nouveaux projets en lien avec les acteurs opérationnels.

Au cours de l'année 2019, la seconde génération de SDSF, pour la période 2019-2021, verra le jour, et intégrera vraisemblablement l'animation de la vie locale c'est-à-dire les Centres sociaux et les Espaces de vie sociale, des partenaires incontournables de la parentalité.

J'appelle de mes vœux à ce que cette dynamique de travail en réseau se poursuive et s'intensifie encore dans l'intérêt des habitants et des familles du Doubs, c'est là le sens de notre mission de Service Public.



# Le Comité Départemental des Services aux Familles

---

Annie **TOUROLLE**

*Directrice, Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations (DDCSPP)*

Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont portées par plusieurs acteurs (État, collectivités, organismes de sécurité sociale, associations) et pour renforcer la coordination de ces différents intervenants, dès 2014, le gouvernement a décidé de clarifier la gouvernance locale et d'unifier le pilotage de l'action publique au sein d'une instance unique, **le Comité Départemental des Services aux Familles**, regroupant la commission départementale d'accueil du jeune enfant et le comité départemental de soutien à la parentalité.

La présidence de cette instance est confiée au représentant de l'État dans le département, à savoir le préfet.

Dans la logique d'appuyer la coordination des acteurs et de donner davantage de visibilité à l'action publique, le gouvernement a encouragé l'élaboration de **schémas départementaux des services aux familles**.

L'animation et le suivi de la démarche d'élaboration et de réalisation du schéma sont confiés aux Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

L'ambition de ces schémas est de parvenir à un diagnostic commun des besoins des territoires et à la définition d'un plan de développement concerté des services aux familles.

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le gouvernement s'était fixé pour objectif de développer de façon conséquente les places d'accueil des jeunes enfants.

Pour mémoire, la Convention d'Objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013-2017

prévoyait la création de 100 000 solutions d'accueil au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et 100 000 possibilités d'accueil supplémentaires par les assistantes maternelles.

Des fonds nationaux étaient également prévus pour développer le soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire : lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), médiation familiale et espaces de rencontres.

Dans le département du Doubs, tous les acteurs ont déclaré leur intérêt pour entrer dans cette démarche et ont activement participé à l'élaboration du schéma.

**Au terme des travaux ainsi conduits, le Comité Départemental des Services aux Familles a été installé le 16 décembre 2016 et le schéma départemental des services aux familles du Doubs a été présenté et signé à cette occasion. Il couvre la période 2016-2019.**

**3 orientations stratégiques ont été définies dans ce schéma :**

- Développer une couverture territoriale cohérente en matière de petite enfance ;
- Développer l'offre de soutien à la parentalité et améliorer la complémentarité entre les dispositifs d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité ;
- Améliorer la communication auprès des familles et des partenaires.

Au titre de 2018, le comité départemental a fait le choix de mettre l'accent sur la mise en réseau des acteurs en vue d'améliorer la complémentarité entre petite enfance et soutien à la parentalité.

**C'est dans ce cadre que la semaine de la famille et de la parentalité a été organisée. « Tous famille », « Une semaine pour et avec les parents » s'est déroulée du 23 au 26 mai 2018 sur tout le territoire du Doubs.**

**Elle a connu un franc succès : 105 partenaires mobilisés, 152 actions proposées et 4 500 familles participantes.**

Le travail préparatoire à l'organisation de la semaine et les événements qui se sont déroulés ont permis de dégager de nouvelles perspectives de travail pour 2019 : constitution de réseaux locaux, projet d'organiser une journée consacrée aux LAEP, mise en place d'un groupe projet consacré aux REAAP et CLAS.

L'année 2019 verra aussi le démarrage des travaux de révision du schéma. Ces travaux seront étroitement articulés avec le déploiement sur le département du Doubs de **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** présentée en septembre dernier par le Président de la République.

Cette stratégie, fondée sur cinq engagements pour un modèle social de l'émancipation conforte le schéma départemental des services aux familles comme l'outil permettant d'atteindre l'objectif d'offrir à tous les enfants entre 1 et 3 ans, un cadre de socialisation précoce.

La stratégie nationale a aussi pour ambition de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants et un parcours de formation pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

La mobilisation des partenaires qui s'est manifestée à l'occasion de la semaine « Tous famille », les besoins qui se sont exprimés de travailler de manière complémentaire, en réseau et les attentes des familles seront indéniablement des atouts pour apporter, dans le futur schéma départemental des services aux familles, des réponses aux problématiques de respect des droits fondamentaux des enfants et des jeunes.



# Ensemble, pour construire une politique familiale

---

Lucrèce **BOITEUX**

*Présidente, Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté*

---

Geneviève **PIEROT**

*Chargée de mission régionale*

Aux côtés des pouvoirs publics, quelle place pour la « branche famille » des organismes de protection sociale dans cette politique, dans le développement des actions sur les territoires, au plus près des parents et des enfants ?

Ces dernières décennies ont vu l'émergence de nombreux rapports issus de travaux de recherche, de missions ministérielles, de groupes de travail au sein des institutions, du secteur associatif, sur la famille et son évolution.

Chacun, chacune, dans son champ de compétences a répondu par des mesures, des programmes, des dispositifs susceptibles d'accompagner, de soutenir le travail éducatif, de soins et de socialisation des parents envers leurs enfants.

En France, depuis 1990, cette politique est assumée par un ensemble de partenaires, principaux financeurs : État, CNAF, CCMSA<sup>1</sup>, Collectivités Territoriales, mais aussi les associations qui organisent l'offre de service aux parents sur le terrain.

Plus spécifiquement pour nos organismes, cette politique familiale s'inscrit dans les Conventions d'objectifs et de gestion de la CNAF. Elle s'inscrit aussi dans celle de la CCMSA. Les pouvoirs publics ont conforté sa mission d'acteur social sur les territoires ruraux, et validé de nouveaux engagements sur 2016-2020.

Nous pouvons ici en rappeler les orientations : favoriser le bien être des enfants et leurs parents, accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale en lien avec l'intérêt de l'enfant.

---

<sup>1</sup>.Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

L'émergence et l'institutionnalisation de la politique dite de soutien à la parentalité s'inscrit dans cette continuité. Son souci est d'apporter des réponses pour toutes les familles, tant sur les aspects préventifs que curatifs. Mais aussi d'apporter de l'information, de la communication, de développer l'offre de service et des mesures d'accompagnement.

Pour la « branche famille » des organismes de protection sociale, de quel périmètre parle-t-on ?

Dans un premier temps, il s'agit de sa mission publique de gestion des prestations liées aux familles : le droit et le versement des prestations familiales, des aides au logement, des réponses à la monoparentalité, la lutte contre les inégalités avec des ciblage de population, des prestations d'action sociale, des offres d'informations collectives.

Dans un deuxième temps, se sont ajoutés des engagements en lien avec la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, dont l'offre d'accueil petite enfance.

Au sein de ce périmètre, la Mutualité Sociale Agricole s'inscrit comme un acteur dynamique dans les dispositifs. Elle doit prendre en compte les besoins spécifiques de ses ressortissants et ceci en lien avec les CAF, les collectivités locales et les associations.

Par ailleurs, la création en 1999 des réseaux d'appui et d'accompagnement à la parentalité « REAAP » et en 2010 d'un Comité National de soutien à la parentalité ont renforcé cette mission avec une injonction forte pour le partenariat d'inclusion des parents dans les projets.

Il nous faut malheureusement constater que le périmètre reste large et flou.

En 2013, la désignation des CAF comme pilier du dispositif de soutien à la parentalité est venue indiquer une direction. Malgré des moyens accordés et la dynamique engagée, le pilotage des REAAP, CLAS<sup>2</sup>, LAEP<sup>3</sup> est resté difficile.

Depuis 2015 les Schémas départementaux des services aux familles (SDSF) ont été généralisés. En tant qu'acteur de la politique famille en milieu rural, la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté est partie prenante. En tant que signataire, elle contribue et s'implique autant que de possible, dans la limite de ses moyens humains et financiers.

---

2. Consultation et Lieu d'Accueil Psychanalytique.

3. Lieux d'Accueil Enfants-Parents.



À noter que les orientations préventives et universalistes du SDSF visent à soutenir ceux qui en ont le plus besoin.

Aux constats d'inégalités d'accès aux services spécifiques dans les territoires ruraux, peuvent se conjuguer des spécificités liées à l'activité agricole : crises structurelles, sanitaires et catastrophes climatiques. La MSA se doit d'apporter une attention particulière aux besoins de ces familles en situation de précarité.

Le SDSF élargit le périmètre de la politique familiale. Il se décline en deux axes : un volet petite enfance et un volet parentalité, auxquels viendra s'ajouter demain un volet jeunesse. En ligne d'horizon, la préoccupation d'animation de la vie sociale sur l'ensemble des territoires reste vive.

Pour réduire les inégalités et les disparités, la question du maillage territorial s'impose.

Pour y répondre, la mobilisation des institutions, des élus, des acteurs, la coordination et l'animation sont au cœur de cette logique.

Le SDSF porte également toute son attention à l'identification des transitions qui traversent toutes les familles, à la réalisation de diagnostics partagés et à la définition de priorités ajustées et réalistes.

Face à ce défi, sommes-nous prêts ? En avons-nous les moyens humains et financiers ?

Ces engagements nécessitent un positionnement professionnel spécifique, et des formations à ce type de démarche. Pour cela notre personnel a engagé des parcours de formation sur le DST<sup>4</sup>. Il nous faut maintenant ouvrir la voie aux autres acteurs impliqués.

Ceci nous renvoie à des notions de complémentarité, de mutualisation où la notion du « travailler ensemble » prend tout son sens.

Mais il nous faut aussi accepter le principe des « petits pas » et la nécessité de « temps pour faire ».

En ce qui concerne les moyens financiers, nous pouvons nous appuyer sur des enveloppes missions publiques et pourquoi pas un fonds inter-régime ?

Afin d'éviter la tentation « séparatiste » au titre de missions spécialisées ou spécifiques, il faut être vigilant, saisir l'opportunité de valoriser nos activités et chercher ensemble des plus-values dans une approche globale et partagée.

---

4. Diagnostic Social Territorial.

N'ayons pas peur de travailler ensemble, pour une même cause, un même intérêt : celui des familles mais aussi le nôtre.

La semaine « Tous famille », organisée sur les trois grands bassins de vie du département du Doubs a été une opportunité pour chacun des acteurs de coopérer sur un projet. En proposant des informations, des rencontres, des activités parents-enfants sur des temps forts, nous contribuons à reconnaître le nécessaire travail partagé autour de la parentalité.

La diversité des publics, des domaines, des champs d'intervention qui lui sont liés ne doit-elle pas tous nous mobiliser ?

Modestement, la « branche famille » des organismes de protection sociale, au travers du SDSF répond à la mission qui lui a été confiée.

La mobilisation des familles est une problématique partagée qui préfigure une logique de réseau départemental et demeure un des enjeux de ce schéma.

# Mise en mouvement d'une démarche réseau parentalité dans le Doubs : la semaine « Tous famille »

---

Catherine FRIGERIO

*Chargée de mission Parentalité, CAF du Doubs*

## 1. Le schéma des services aux familles du Doubs : un dispositif au service de la politique familiale

La mobilisation des institutions, État, CD, CAF, MSA, Éducation nationale du département du Doubs a permis l'élaboration du 1<sup>er</sup> schéma départemental des services aux familles signé le 16 décembre 2016.

L'engagement passé entre les différentes institutions a formalisé sous l'égide du préfet, la volonté conjointe de disposer d'un plan de développement concerté à l'échelle d'un territoire.

Ce schéma s'appuie sur la prise en compte de la diversité des modèles familiaux, de l'exercice de l'autorité parentale et la reconnaissance et la valorisation des compétences des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.

Ses axes prioritaires visent au développement des places d'accueil des jeunes enfants, la promotion et la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la parentalité auprès des familles.

La CAF du Doubs assure le pilotage et la coordination départementale du schéma par délégation du Préfet. Pour ce faire, la CAF s'est dotée d'un poste de chargée de mission parentalité dédié à la coordination du schéma et à l'animation du REAPP<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>. Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Assez vite, au cours des différents chantiers, la question centrale de l'accès à l'information des familles sur les dispositifs parentalité s'est imposée ; cette question va de pair avec les constats de la méconnaissance des parents des différentes offres de services et des lieux d'implantation des partenaires sur les différents bassins de vie.

Les partenaires eux, font état régulièrement de leur difficulté à « engager » les parents dans une démarche de participation aux actions ou dispositifs initiés à leur intention bien que répondant à priori à des besoins identifiés.

Les porteurs de projets eux mêmes, bien que travaillant tous dans le champ du soutien à la parentalité (petite enfance, éducation populaire) soit ne se connaissent pas, soit se côtoient peu.

D'ailleurs nombre d'entre eux sont en demande d'occasions de rencontres, d'échanges sur leurs pratiques respectives, certains évoquant même la possibilité de mutualiser des savoir-faire et des moyens.

La CAF, par mon intermédiaire, est identifiée et sollicitée pour être initiatrice de ce mouvement car reconnue comme capable d'encourager la mobilisation massive des partenaires.

Cette perception collective est en l'occurrence conforme avec la mission qui est assignée aux CAF dès 1999.

L'État, suite à la conférence de la famille de juin 1998, crée les REAPP considérant ce dispositif comme devant être « l'outil phare et fédérateur de la politique de soutien à la parentalité » (IGAS, 2013).

En 2014, les CAF deviennent les acteurs principaux de la politique de soutien à la parentalité et assurent pour leur grande majorité le pilotage des REAPP.

## 2. Le REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Le REAAP s'adresse à toutes les familles, à tous les bénévoles et professionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants (HCF 2016).<sup>2</sup>

La CNAF, dans sa charte nationale, pose les principes fondateurs du dispositif, principes auxquels s'engage tout partenaire souhaitant être reconnu et labellisé comme acteur de soutien à la parentalité.

---

<sup>2</sup>. Haut Conseil de la Famille, *Les politiques de soutien à la parentalité* [en ligne], 3 octobre 2016, p. 41. Disponible sur : [http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/2016\\_10\\_03\\_Notes\\_parentalite.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/2016_10_03_Notes_parentalite.pdf) (consulté le 24/01/2018).

Au travers de cette charte il s'agit à la fois :

- d'encourager l'implication des parents en proposant des espaces de rencontres, d'échanges autour des questions éducatives,
- de favoriser des temps communs parents enfants,
- d'impulser et soutenir toute initiative parentale,
- de s'inscrire dans un partenariat large, un réseau mobilisable par l'ensemble des acteurs de terrain.

Deux grandes missions lui sont assignées :

- une mission de coordination pour appuyer le pilotage et la structuration des différents dispositifs composant l'offre de soutien à la parentalité,
- une mission d'animation de réseaux d'acteurs au plus proche des territoires constitués des différents acteurs et parents eux mêmes.

La politique d'action sociale de la CAF du Doubs, portée par son conseil d'administration, s'engage également à accompagner les projets sur un volet financier, à partir d'un fonds financier dédié.

Les demandes de financement faites dans ce cadre doivent faire mention de l'implication des parents qu'ils soient à l'initiative du projet, impliqués dans la construction et/ou l'animation, de l'action.

L'idée de travail en réseau s'impose assez souvent comme un lieu commun dans la boîte à outils du porteur de projet dès lors qu'est ressenti le besoin de se référer à des compétences repérées comme complémentaires aux siennes propres.

Chacun dans son environnement de travail est à la recherche d'un assemblage « partenariat-réseau ».

Le réseau parentalité porte ainsi une certaine idée du travail en partenariat.

J'ai pu vérifier combien cette question anime les partenaires dès les réunions de lancement du projet de semaine de la parentalité à l'automne 2017.

## Le réseau parentalité 25 : un dispositif au service des acteurs du soutien à la parentalité

Après plusieurs années sans réelle visibilité, le REAAP du Doubs reprend « des couleurs » grâce à son rôle assigné dans le schéma des services aux familles qui s'est fixé comme orientation principale de coordonner les différents dispositifs parentalité afin de soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et de faciliter la mise en réseaux des différents acteurs.

## « Tous famille » ! : de l'expérimentation d'un projet collectif à une logique de travail en réseau

Dans le cadre du déploiement du schéma des services aux familles, la CAF du Doubs et les partenaires signataires ont organisé en mai 2018 la **semaine « Tous famille »** afin de mettre en valeur et en perspective les nombreux projets menés dans le département autour de l'enfance et de la famille.

L'objectif énoncé était de permettre aux familles et plus largement au public :

- de mieux identifier les dispositifs de soutien à la parentalité,
- de connaître les structures et projets menés dans le département autour de l'enfance et de la famille,
- de permettre la rencontre des familles entre elles.

Cet événement, premier du genre dans le Doubs, a été organisé sous l'égide de M. le Préfet, par la CAF du Doubs et ses partenaires (État, Conseil départemental du Doubs, Mutualité Sociale Agricole, Éducation Nationale, etc.).

La mise en place d'un événement de ce type a nécessité en tout premier lieu de partir de l'expression des besoins des familles, de l'expertise des professionnels et de leur ancrage dans les territoires.

Un comité de pilotage s'est organisé y associant dans un premier temps des parents. Cette mobilisation ne s'est pas poursuivie dans le temps par défaut en partie de définition claire de leur rôle et place auprès des professionnels.

À l'issue d'une année de préparation, de coordination, plus de 100 partenaires (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistantes maternelles, centres sociaux, la PMI, les CCAS, les associations etc.) se sont mobilisés, 4 500 participants, familles et professionnels de la petite enfance et du soutien à la parentalité ont participé à 152 actions d'une grande diversité : ateliers parents-enfant, café des parents, conférences sur des thèmes liés à l'éducation, théâtre forum, spectacles, jeux en famille, etc.

L'opportunité pour les partenaires de s'inscrire dans un projet commun « d'événementiel » visait également l'objectif d'engager la structuration du réseau parentalité du département, de proposer une plus grande visibilité de ce qui se déploie sur le terrain au niveau local et départemental et ainsi de positionner le REAAP comme un dispositif incontournable sur le département.

L'occasion du bilan avec les partenaires appuyé sur un questionnaire a fait ressortir différents points de force.

Il a été démontré l'intérêt de se rencontrer, de construire, d'animer des projets communs, d'échanger sur sa pratique.

La logique de proximité s'est affichée comme un levier pour s'inscrire dans une démarche concertée et permet aux acteurs d'être au plus près des besoins des familles et des réalités des territoires.

Le décroisement encouragé pour l'organisation de cet événement, a généré des connexions entre des environnements en apparence éloignés (un centre social et une crèche, des Relais Assistants Maternels et des travailleurs sociaux de la CAF).

La mobilisation des familles ordinairement les plus éloignées des dispositifs de soutien à la parentalité se révèle être une problématique partagée par les acteurs de terrain : bien que la famille soit au cœur des projets et des préoccupations, les acteurs de terrain se disent souvent impuissants à développer la capacité d'agir de ces familles ; il y a lieu d'imaginer que la démarche concertée que constitue la dynamique réseau va pouvoir ouvrir des perspectives plus probantes pour répondre à cet enjeu.

### Et maintenant... La dynamique réseau à l'épreuve du terrain

La semaine « Tous famille » a fondé les prémices d'une structuration de réseau sur le département notamment par l'intervention de Vera Ribault<sup>3</sup> lors de l'après-midi de table ronde des professionnels sur le thème « partenariat et réseau ».

Les participants ont ainsi pu appréhender ce que recouvre le concept de travail en réseau, en quoi il peut constituer un levier de mobilisation des acteurs de terrain et d'implication des parents.

Ce parti pris vise à valoriser la capacité de faire ensemble c'est à dire engager différents partenaires (institutionnels, associatifs, bénévoles, parents, etc.) à coopérer, collaborer de manière transverse et collective sur les territoires au service des besoins des familles et des réalités des territoires.

Le réseau parentalité 25 sera ainsi conçu comme une plateforme d'apprentissage réciproque devant permettre à chaque acteur de recevoir mais aussi de transmettre son savoir-faire, ses compétences et ses connaissances.

Cette dynamique tendra également à dépasser les seules initiatives financées dans le cadre des appels à projets annuels du fond parentalité CAF.

Elle devra permettre :

- d'assurer une couverture de réponse satisfaisante au regard des objectifs posés par le comité de pilotage du schéma,
- de rassembler l'ensemble les propositions existantes sur les territoires quel que soit le porteur,

---

3. Vera RIBAUT, Prisma conseil et formation.

- de constituer un centre de ressources pour partager des connaissances et des savoir-faire,
- de mutualiser les compétences et les savoir-faire,
- de renforcer et valoriser les coopérations à condition qu'elles s'inscrivent dans l'esprit de la charte nationale REAAP.

Tout comme la semaine « Tous famille » a révélé des souhaits de plus et mieux travailler ensemble, c'est en proposant des actions concrètes que nous allons poursuivre notre démarche de mise en réseau à partir de 2019.

Plusieurs propositions sont d'ores et déjà à l'étude au niveau départemental :

- une formation à destination des animateurs et bénévoles des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sur le thème de l'apprentissage et des méthodes et outils pédagogiques,
- une journée départementale dédiées aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP),
- un chantier sur la création d'outils de communication pour valoriser les dispositifs de soutien à la parentalité.

Les articles qui vont suivre sont émaillés d'expériences dont la diversité d'approche et de mise en œuvre concourt chacune à leur façon à l'accompagnement et au soutien à la parentalité dans notre département, toutes ces actions ont été labellisées REAAP 25 pour la qualité de leur mise en œuvre au service des familles.



## 1<sup>re</sup> PARTIE

---

Les cahiers du travail social n°92 ■ Parentalité : de la réflexion à l'action



# La parentalité sens dessus dessous

---

Catherine SELLENET<sup>1</sup>

*Professeure des universités en sciences de l'éducation, psychologue, sociologue, juriste, chercheur au Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN)*

La famille bouge, nul ne peut le nier, notamment si l'on prend en compte l'entrée dans la parentalité, le poids des séparations qui modifie l'exercice même de cette parentalité, l'évolution des places au sein du couple et la fragilisation des liens d'attachement. Nous reprendrons ces quatre points, non exhaustifs mais majeurs pour décrypter la parentalité d'aujourd'hui, les attentes des parents au regard de ce qui leur est proposé. Demain s'ouvre sur un bilan tout en nuances, supposant que nous revisitions les théories sur la famille et les pratiques d'intervention, pour mieux répondre aux besoins des parents et des enfants.

## Photographies d'hier

Dans les vieux albums de famille, comme la famille d'hier paraissait sage, ses membres bien alignés autour du jeune couple (21 ans en moyenne) pour le jour du grand mariage ! Car on se marie avant de faire des enfants, il n'est pas question de « fauter ». Les enfants illégitimes représentent, dans les années 1960, 5 à 6 % des naissances, et la stigmatisation se retrouve dans le vocable qui leur est attribué : les bâtards.

L'enfant occupe une place sur la photographie mais elle est loin d'être centrale, l'enfant rehausse le groupe « sous la forme d'allégories du lignage ou de la maternité » (Kaufmann<sup>2</sup>, p 7). Ses pitreries attendront quelques années avant de le promouvoir au rang d'idole ouvrant désormais l'album de famille, bien avant sa naissance, avec la photographie de son écographie.

---

1. Site internet : [persocatherinesellenet.wifeo.com](http://persocatherinesellenet.wifeo.com)  
2. KAUFMANN Jean-Claude, *Un siècle de photos de familles*, Paris : Editions du Patrimoine, 2002, 205 p.



Aux origines étaient donc la raideur et la fierté, la famille est une institution et elle se donne à voir. La photo de famille sanctionne un effort et une réussite, une harmonie réalisée entre soi et la société. Il y a bien de quoi être fiers, et chacun pose pour immortaliser l'instant, même si se cachent déjà dans la photo des petits secrets de famille non révélés par l'objectif.

Photographies du passé, témoignages d'une époque, car depuis les années 1960 mais surtout 1980, la famille s'est progressivement modifiée, les photos et selfies témoignent de cette métamorphose. C'est de cette évolution dont nous devons tenir compte.

## Travelling des métamorphoses de la famille

Le premier grand changement concerne la fécondité, mieux maîtrisée, qui donne naissance à l'enfant désiré, voulu et programmé parfois bien au-delà de l'horloge biologique. Si de 1966 à 1972, les naissances imprévues et non désirées représentaient au total environ 42 % de la fécondité, leur chiffre tombe à 7,4 % de naissances non désirées en 1990 et 10,5 % qui auraient pu être différées. Bébé est désormais désiré, « à ce moment-là », pour 82 % des naissances.

Ces enfants qui occupent ainsi une place centrale, qui créent la famille puisque 56 % des enfants naissent désormais hors mariage, ne pourront toutefois empêcher le couple parental de se séparer. Aujourd'hui, un tiers des unions libres sont rompues avant dix ans et près de la moitié des mariages finissent par un divorce.

Ces situations impliquent des enfants jeunes : l'âge médian des enfants est de 9 ans lors d'un divorce et de 5 ans lors d'une séparation. Après cette séparation, 73 % des enfants vivent chez leur mère, 17 % en résidence alternée et 7 % chez leur père.

La part des pères est donc modeste, celui-ci est secondarisé dans la séparation, avec le risque de disparaître progressivement de la vie des enfants, ce qui est le cas, selon les statistiques, pour 46 % des enfants en milieu ouvrier contre 13 % pour des enfants de cadres.

L'ensemble de ces changements forme ce qu'il est convenu d'appeler la « seconde révolution démographique », laquelle se caractérise par une diversification importante des structures familiales avec une augmentation des familles fondées sur l'union libre, une progression des familles monoparentales et recomposées. À ces nouvelles familles s'ajoutent aussi celles des couples homosexuels, des couples fondés sur l'union civile et des couples vivant chacun chez soi. Selon les statistiques de l'INSEE (2013<sup>3</sup>), entre 15 et 25 000 enfants vivent dans 10 000 foyers homoparentaux, majoritairement féminins pour huit foyers sur dix. L'INSEE note que les enfants sont généralement nés avant l'union actuelle.

Ces transformations nous amènent à interroger la définition même de la famille et les nouveaux liens qui unissent parents et enfants.

## Lien de filiation et liens d'attachement en question

C'est sur un double registre que se pose aujourd'hui la question des liens, sur le registre de la filiation et sur celui des attachements.

Sur le registre de la filiation, désigner le parent devient de plus en plus complexe en raison de la démultiplication possible des « géniteurs ». À qui appartient l'enfant dans le cadre de la PMA et dans celui, interdit légalement mais déjà présent en France, des gestations pour autrui ? À celui ou celle qui a donné le spermatozoïde, l'ovule, l'utérus, au parent d'intention, à celui ou celle qui élèvera...

Pour le psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron, il faudra peut-être un jour séparer le mariage et la filiation pour pouvoir, à terme, remplacer le traditionnel livret de famille par un livret de mariage et un livret de filiation. Chaque enfant bénéficierait d'un livret de filiation indiquant les trois filiations qu'il est aujourd'hui indispensable de distinguer.

---

3. INSEE Première, n°1435, février 2013.

La première est la filiation génétique fondée sur l'origine des gamètes dont il est issu. Ainsi serait clairement précisée l'identité du géniteur et l'identité de la génitrice, sans que cela implique de leur part aucune forme de contrainte éducative.

Une deuxième rubrique de ce livret de filiation serait consacrée au(x) parent(s) qui ont donné le nom à l'enfant. Il est en effet tout à fait possible qu'un parent, aujourd'hui « père » ou « mère », donne son nom à un enfant sans pour autant l'avoir conçu ou sans l'élever.

Enfin, ce livret de filiation comporterait la mention de la filiation éducative, c'est-à-dire l'identité de ceux, hommes et/ou femmes, dont le rôle est reconnu dans l'éducation de l'enfant. Le jeu des 7 familles n'en finit pas d'être revisité et les frontières de la famille sont sans cesse redessinées, tentant d'intégrer les nouveaux venus : beau-père et belle-mère, demis et quasis frères et sœurs.

## L'enfant en multipropriété

De plus en plus élective la famille d'aujourd'hui multiplie les types de liens. Le lien de filiation voisine, sans obligatoirement se superposer, avec les liens d'attachement proposés par un quotidien plus ou moins partagé. Selon les chiffres de l'INSEE, 1,6 million d'enfants vivent au sein de familles dites recomposées et 590 000 personnes cohabitent avec les enfants mineurs de leur nouveau conjoint. Ces familles recomposées comptent fréquemment plus de 4 demi-frères et demi-sœurs. Ainsi, Selon l'INSEE, sept enfants sur dix (71 %) vivent dans une famille traditionnelle, avec leurs deux parents. Les autres vivent dans une famille monoparentale (18 %) ou dans une famille recomposée (11 %).

Souvent présentées comme de joyeuses tribus, ces nouvelles familles n'échappent pourtant pas à la fragilisation des rencontres et n'évitent pas aux enfants la confrontation à la perte. Les livres pour enfants, s'ils ont banalisé voire magnifié la séparation et le divorce, avec des titres accrocheurs (« Chouette divorce<sup>4</sup> » ; « Des joies insoupçonnées d'avoir des parents divorcés »<sup>5</sup>...) et des bénéfices annoncés (« J'ai deux maisons »<sup>6</sup>) n'ont pas annulé les difficultés d'adaptation des enfants, comme en témoignent de nombreux témoignages (Sellenet, Paque<sup>7</sup>, 2015) recueillis sur le devenir de ces familles.

4. MINIERE Isabelle, *Chouette divorce*, Arles : Rouergue, 2013, 74 p. (Collection Dacodac).

5. PIGNATO Giuseppe, *Des joies insoupçonnées d'avoir des parents divorcés*, Waterloo (Belgique) : Éditions Jourdan, 2016, 159 p.

6. COFFELT Nancy, TUSA Tricia, *J'ai deux maisons !*, Paris : Circonflexe, 2010, 30 p. (Collection Albums Circonflexe).

7. SELLENET Catherine, PAQUE Claudine, *L'enfant de l'autre. Petit traité sur la famille recomposée*, Paris : Max Milo, 2015, 280 p. (Collection Essai-Document).

Au-delà de la perte du couple parental unifié, ces jeunes doivent faire l'apprentissage de nombreuses adaptations, apprendre de nouveaux rôles, de nouvelles façons de vivre comme en témoigne cette jeune fille : « *C'est marrant parce que chez ma mère, je suis la dernière de ses enfants et pour mon*

*père, je suis au milieu parce qu'il a eu deux autres enfants. Donc d'un côté, je suis la petite dernière et de l'autre, je suis la grande sœur. Ce n'est pas facile de jouer sur les deux registres, le rôle de grande sœur n'est pas forcément très cool. Mon temps d'adaptation, c'est le voyage entre les deux, 600 kms, soit sept heures de coupure entre les deux mondes, donc ça va ! En sept heures, je dois me mettre vite dans la peau d'une grande sœur qui doit jouer avec ses petits frères ».*

Faire famille avec les demis et les quasis, rien de plus simple en apparence dans les livres conseils, mais la réalité est plus complexe et la recomposition d'un couple ne signifie pas la recomposition d'une famille comme aiment à le croire les adultes : *« Je m'entends bien avec mes demi-frères. Ils sont petits. J'étais plutôt contente, mais c'est un peu compliqué parce qu'ils ont une maman différente de la mienne, qui les gâte énormément ! Du coup, on a une relation un peu difficile parce qu'ils sont pourris gâtés ! Ils sont un peu capricieux, je les aime bien quand même. Mais ce qui a été le plus compliqué pour moi, c'est la relation avec ses enfants, à elle. Avec ses enfants à elle, on s'évite, on ne se parle pas beaucoup. Sa fille, je ne l'ai même pas comme amie sur Facebook, c'est dire ! Je les considère comme les enfants de ma belle-mère ».*

Ce qui fait famille est dès lors interrogé, rien ne va plus de soi pour les enfants concernés et la pérennité des liens avec les nouvelles figures parentales ou la nouvelle fratrie est loin d'être acquise : *« J'espère que ma mère va rester avec lui, parce que comme je vais bientôt partir, elle ne sera pas toute seule. Tant qu'il est avec ma mère, je vais garder des liens avec lui, mais s'il n'est plus avec ma mère, non. On a l'air d'une famille, mais on n'est pas une famille. Enfin on est la famille nouvelle génération : la mère, le beau-père et la fille d'avant. »*

Alors que les théoriciens discutent sagement sur l'utilité de donner au beau-père ou à la belle-mère un statut légal lui donnant des droits et des devoirs vis-à-vis de l'enfant, les principaux intéressés résistent massivement à cette idée de l'enfant en multipropriété et canalisent le « nouveau parent » dans un rôle de figuration : *« C'est le copain de ma mère. C'est mon beau-père, surtout pas plus. Il ne m'a jamais vraiment commandé, il n'a jamais eu trop d'influence, il ne m'a jamais dit : fais ceci, fais cela. Donc non, il n'a pas eu d'influence et puis je n'accepterais pas forcément non plus. Il ne m'a pas élevé mais il était là quand même. S'il fallait aller me chercher et qu'il n'y avait personne, il était là. Mais ce n'est pas vraiment élever, il était là en cas de besoin mais sinon sa présence n'était pas forcément essentielle ».*

Tant du côté des enfants que du côté des parents séparés, les enquêtes que nous avons pu mener (Sellenet<sup>8</sup>, 2018) montrent l'existence d'un

<sup>8</sup>. SELLENET Catherine, *Monoparentalité et liens d'attachement*. Recherche menée avec le département de l'Ain, 2018.

profond décalage entre les modèles théoriques vantant la coéducation pour les couples séparés et la pluriparentalité pour les familles recomposées. Nous assistons bien davantage à la mise en forme de parentalités parallèles voire au triomphe de la monoparentalité féminine.

## L'injonction au « bon divorce » et à la coéducation : un modèle utopique ?

À tous ces couples séparés qui doivent maintenir le dialogue pour répondre à l'injonction de la coéducation, au modèle idéal-type des « ex » qui demeurent un couple parental au-delà du désamour conjugal, notre société propose un modèle de réussite, sans larmes ni cris, celui du « bon divorce ».

Quelle est la définition d'un « bon divorce » (ou bonne séparation en cas de non mariage) ? C'est Ahrons<sup>9</sup> (1994) qui la précise en ces termes :

*« Dans un bon divorce, une famille avec enfants reste une famille... Les parents - comme ils l'ont fait lorsqu'ils étaient mariés - continuent d'être responsables des besoins émotionnels, économiques et physiques de leurs enfants. Le fondement de base est que les ex-conjoints développent une parenté parentale suffisamment coopérative pour permettre aux liens de parenté avec et par l'intermédiaire de leurs enfants de continuer (p.3.) ».*

Cette définition du bon divorce a abouti à distinguer plusieurs groupes de parents : les « collègues coopératifs » (interactions modérées et communication de haute qualité), les « amis parfaits » (scores élevés sur l'interaction et la communication), les « associés fâchés » (interactions peu fréquentes et communication de qualité modérée), « les ennemis » (scores faibles sur les deux dimensions).

Les deux premiers groupes représenteraient de bons divorces, avec un bémol pour les « amis parfaits », qui en s'entendant trop bien, interdiraient à leurs enfants toute compréhension de la séparation. Pourquoi se séparer quand on s'entend aussi bien ? C'est cette thématique que met en scène le récent film de Bohringer, *L'amour flou* (2018), dans lequel l'ex-couple continue de cohabiter, la chambre des enfants servant de sas entre les deux appartements.

Sans remettre en cause cette typologie, l'étude menée par Amato<sup>10</sup> nuance les résultats et souligne l'idée qu'un bon divorce, même s'il est préférable, n'annule pas les difficultés pour les enfants. Amato se penche sur les différentes formes d'arrangement

**9.** AHRONS Constance R., *The good divorce : keeping your family together when your marriage comes apart*. New York : HarperCollins, 1994, 301 p.

**10.** AMATO Paul R., KANE Jennifer B., JAMES Spencer, « Reconsidering the "Good Divorce" in Family relations », *Interdisciplinary journal of applied family science*, Novembre 2011.



au sein des ex-couples et analyse les adaptations des enfants notamment au moment de l'adolescence en mesurant une gamme de résultats dont les notes scolaires, les sentiments à propos de l'école, les problèmes de comportement, la satisfaction de la vie, l'estime de soi et la consommation de substances.

L'étude repère trois groupes dits de : « coparentalité coopérative », « parentalité parallèle » et de « monoparentalité ».

Le premier groupe qui signale une bonne circulation des enfants au niveau des domiciles, de fréquentes discussions entre les parents, peu de conflits et une aide réciproque, représenterait 29 % de toutes les familles (pondérée pour être représentative à l'échelle nationale).

Le second groupe dit de « parentalité parallèle » évoque des contacts modérés avec le parent non résident, peu de discussions mais un degré modéré de conflictualité. Le parent non résident est perçu comme ayant peu d'influence dans la vie de l'enfant. Ce groupe représenterait 35 % de l'effectif.

Enfin le dernier groupe, dit de monoparentalité représenterait également 36 % de l'effectif. Les parents non-résidents de ce groupe voient rarement leurs enfants, ont peu ou pas d'influence sur la vie de leurs enfants et ont peu ou pas de communication avec le parent résident. En ce sens, les parents résidents dans ce groupe sont de vrais parents célibataires.

Amato signale qu'un quatrième groupe dit de « parentalité conflictuelle » peut exister, notamment juste après le divorce, mais que ce groupe sera ensuite absorbé soit dans le groupe « parentalité parallèle » soit dans le groupe « monoparentalité ».

L'intérêt de ces typologies réside bien évidemment dans le choix des interventions en direction des populations. Tous les groupes n'ont pas besoin du même appui et si notre société veut promouvoir le groupe de « coparentalité coopérative », il faut qu'elle se donne les moyens de travailler sur les conflits en formant les professionnels à ce type d'intervention, voire en proposant comme cela se fait dans d'autres pays des cours d'éducation au divorce pour les parents, des cours qui sont actuellement prescrits par les tribunaux à des degrés divers dans la plupart des États (Blaisure<sup>11</sup> et Geasler, 2006).

Cette répartition chiffrée en trois groupes est conforme avec ce que nous avons pu observer lors de la recherche menée en 2018. Loin d'être le modèle dominant, la coparentalité coopérative reste minoritaire et l'avant séparation colore indéniablement l'après séparation et la forme que prendra la parentalité à distance.

11. BLAISURE K., GEASLER M.J., « Educational interventions for separating and divorcing parents and their children », pp. 575-602, in FINE Mark A. (dir.), HARVEY John H. (dir.), *Handbook of divorce and relationship dissolution*, Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum; 2006.

Plus encore, le groupe à « parentalité conflictuelle » est apparu plus présent que dans l'observation d'Amato, notamment lorsque la séparation est due à une infidélité, à des violences subies ou lorsque la séparation n'annule pas les dettes financières contractées par l'un aux dépens de l'autre.

Le dialogue n'est alors pas de mise comme l'illustrent les trois témoignages ci-dessous :

*« Moi, direct c'était le divorce, c'était radical. Les enfants n'osaient pas lui poser des questions pour peut-être ne pas lui faire de peine... mais après moi, honnêtement, il avait l'interdiction, l'interdiction de les approcher ! C'était trop, il y avait trop de mal... trop de mal. Je ne voyais pas l'intérêt, donc c'était comme ça mais il venait en cachette, il surveillait. La relation a repris en 2012, parce que mon fils se mariait. C'était plus par vengeance... pendant la séparation, j'étais là, j'étais l'homme et la femme. Mon parcours, je ne le regrette pas parce que c'est un parcours qui a eu un divorce, quatre enfants, un divorce ce n'est pas grave, ce n'est pas une maladie. Je suis fière du résultat, mes enfants n'ont manqué de rien, la figure paternelle c'est MOI ».*

*« Il a été un papa poule jusqu'aux 10 ans de l'ainé, j'ai des supers souvenirs : courses, vélo, sport... mais mon fils n'a pas admis qu'il ait levé la main sur moi, il ne supporte pas le déni de son père, celui de m'avoir frappée et de nous avoir fait vivre une vie d'enfer... Même les trois premières années de divorce ont été rudes, il sonnait toutes les nuits à la porte, je devais appeler la police qui à la fin ne venait plus... À la maison plus personne ne boit, le coma éthylique de leur père leur a donné une ligne rouge, ils ont vu leur père dans un état minable ».*

*« On avait un bureau de tabac, mon mari buvait, jouait, donc il y a eu une liquidation judiciaire mais j'étais caution solidaire. Aujourd'hui, dix ans après, j'ai 160 000 euros de dettes sur le dos, je sais que c'est là et que je n'aurai jamais les moyens dans ma vie entière de rembourser, donc c'est une épée de Damoclès présente en permanence, j'essaie de ne pas trop y penser pour que cela n'envahisse pas le quotidien, je ne serai plus jamais propriétaire de rien ».*

## Les émotions des enfants, le point aveugle des politiques publiques

Lorsque ce dialogue impossible s'installe, les coparentalités parallèles dominant et l'enfant est transféré d'un lieu à l'autre, à charge pour lui de gérer comme il le peut les effets de cette dissension : *« Quand V. est chez son père je ne suis au courant de rien, je ne sais pas ce qui se passe, je ne sais pas où ils sont. C'est une volonté de*

*son papa mais tant qu'il me le ramène en un seul morceau... En fait, je n'ai pas le choix. C'est quelque chose que j'ai compris très vite. Je n'ai pas le choix, c'est comme ça, donc soit c'est la guerre des tranchées soit pour la tranquillité de tout le monde je ne pose pas de questions. Quand il était petit, il partait 3 semaines à un mois, je n'avais pas de nouvelles, bon ben voilà c'est comme ça. »*

Nul ne saura ce que ressentent les enfants dans ce nomadisme organisé entre les deux parents, si ce n'est quelques psychologues (seulement 1,4 % des effectifs de notre corpus dans l'Ain). À une époque où le droit lui-même est totalement irrigué par la notion d'intérêt de l'enfant, on peut être étonné par les méconnaissances persistantes sur la question des émotions des enfants. L'intérêt de l'enfant est souvent confondu avec celui du parent.

Si le parent va bien, l'enfant va bien pense-t-on, un peu facilement. C'est ce que croit Madame V. : *« Avec mes enfants ont a toujours été très complices, je leur ai toujours parlé donc cela s'est très bien passé, mes enfants sont épanouis, on ne s'en est pas vraiment rendu compte, en fait. Je leur ai dit, votre papa, je ne l'aime plus. Je ne me remettrai pas avec lui pour vous faire plaisir... On n'a pas besoin d'un papa pour grandir. Ça s'est bien passé du fait qu'on parlait. Ma fille me dit tout le temps, je me souviens quand tu l'as emmené... parce que je l'ai emmené (le mari) moi-même à l'aéroport, tu as dit ça sert à rien de pleurer, il faut qu'on soit forts et soudés nous 3. Même encore aujourd'hui, elle me ressort cette phrase ».*

L'expression de la souffrance est interdite, elle se révélera plus tard au détour des recherches. L'enquête réalisée en 2011, via Internet par l'Union des familles en Europe<sup>12</sup>, a interrogé plus de 1 100 personnes, âgées de 18 ans à plus de 56 ans (soit trois générations). Cette étude dévoile une clinique de la perte, confirmée par le discours des psychologues. 38 % des sondés notent que le divorce aurait pu être évité avec une aide pour communiquer et regrettent la décision de leurs parents. Ils soulignent qu'ils se sont sentis oubliés dans cette histoire de confrontation entre adultes. Les conséquences financières sont évoquées par 74 % des interviewés ainsi que les querelles sur la pension alimentaire (61 %).

34 % des mères et 16 % des pères n'ont pas recomposé une nouvelle union, mais la reconstitution familiale ne suscite pas l'euphorie : 46 % d'opinions négatives en direction du beau-père et 58 % en direction de la belle-mère traduisent une reconstitution en tension. Le père et les lignées paternelles sont vulnérabilisés par la rupture : 40 % des enfants disent ne pas avoir maintenu de liens réguliers avec le père même si 90 % signalent avoir repris des contacts tardivement.

<sup>12</sup>. L'union des familles en Europe, *Les enfants du divorce* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.uniondesfamilles.org/enquete-enfants-du-divorce.htm> (consulté le 07/01/2019).

Les éléments de tension au sein de l'ex-couple ne manquent pas : 34 % des parents se sont querellés sur la garde, 39 % sur les visites, 61 % sur la pension et 30 % sur l'éducation. 71 % des interrogés disent avoir été confrontés au discrédit de l'un des parents et avoir été mis en position de choix affectif (49 %).

Dès lors, 74 % récusent l'idée d'un soulagement apporté par le divorce mais parlent d'un sentiment durable d'isolement voire d'abandon pour 59 %. La moitié de l'effectif fait un lien entre le divorce et des conséquences négatives sur les études ou sur la vie professionnelle. L'idéal de vie, la conception même de la vie à deux, du bonheur et de l'amour se trouvent bousculés par cet épisode de vie.

Cette thématique de la perte serait à reprendre par les structures d'interventions puisque les statistiques effectuées sur le corpus de l'Ain (1 584 allocataires) confirment les difficultés exprimées cette fois par le parent gardien : 21 % des enfants maintiennent des liens mais avec des difficultés ; 15,5 % ont des liens tendus ; 15,7 % des parents gardiens ne savent pas ce que leurs enfants pensent de la séparation. Lors des rencontres programmées avec le parent, les mêmes zones de difficultés demeurent puisque le stress (22,4 %) et l'inquiétude (14,3 %) persistent. Un nombre important de parents gardiens (24 %) éludent la question et ne savent pas ce que vit l'enfant au moment de la rencontre. Ces chiffres, au-delà des 45 % d'enfants qui vivent avec bonheur les retrouvailles, interrogent par l'opacité qu'ils révèlent.

La question du bien-être des enfants qui naviguent d'un parent à l'autre doit donc être un élément central de réflexion pour les intervenants. Certains parents ont noté « *qu'on en finissait jamais du divorce* » et que dix ans après on pouvait encore en voir les effets notamment dans « *la vision du couple que les enfants développent, une vision fragile, ils y croient moins. Ils se posent aussi plus de questions sur la question du féminin et du masculin, sur la question des rôles au sein de la famille, sur la question de la recomposition familiale qui est loin d'être évidente* ».

De plus, les parents signalent que c'est parfois des années après le divorce que les « reproches affleurent » et qu'il faut passer le temps de l'adolescence pour pouvoir faire un bilan plus posé.

## Quelles interventions pour aider les parents et les enfants ?

Le soutien à la parentalité est devenu depuis les années 1990/2000 le moteur des interventions publiques et on ne compte plus les initiatives locales adressées en direction des parents. Toutefois, peu d'interventions ciblent les questions que nous venons d'évoquer, à savoir la parentalité à distance, la résolution des conflits

de couple, les effets de la séparation sur les enfants, le maintien des liens d'attachement. Curieusement ces thématiques sont absentes des propositions.

Les professionnels abordent plus volontiers la question des attachements sous l'angle de la défusion mère-enfant que sous l'angle de la dilution des liens, se référant en cela aux théories anciennes élaborées à l'époque où la famille était stable. Sans doute, les situations de non-déliaison de la mère et de l'enfant peuvent-elles exister, nous ne le méconnaissons pas. Mais la question de la déliance pour reprendre le terme de Marcel Bolle de Bal<sup>13</sup>, de la perte des liens, nous semble aujourd'hui beaucoup plus prégnante que celle de la fusion.

Que deviennent les liens d'attachement dans l'absence, dans la durée ; comment peuvent-ils être nourris, vitalisés hors d'un quotidien partagé ; quels effets sur les liens collatéraux, ceux noués avec les grands-parents de la lignée du parent non résident ; sur quels liens s'appuyer à l'entrée dans l'âge adulte ?

Autant de questions, qui aujourd'hui, représentent le point aveugle des interventions, dans une société qui par ailleurs présente peu de recours aux structures de médiation familiale.

Sur les forums, par le biais des nouveaux médias, ces questions affluent pourtant et donnent lieu à l'émergence d'un « nouveau marché » :

- des programmes d'aides aux familles recomposées voient le jour. Ils sont composés de deux heures de conversations téléphoniques avec un « expert » autoproclamé, de dix heures de « coaching privé » et de séminaires en ligne, pour 2 800 euros. Lancé en janvier 2014, Easytribu a enregistré 60 000 connexions en un an.

- Le site Family Facility, lancé à l'automne 2014, propose une plate-forme de gestion du budget, un agenda, un espace pour laisser des messages à l'autre parent, ainsi qu'un « carnet de vie », qui répertorie notamment des informations médicales. Si l'un des deux parents ne souhaite pas s'abonner au site (2,50 euros par mois), son ex peut malgré tout enregistrer ses coordonnées mail pour qu'il reçoive les informations enregistrées.

Ces nouveaux coachs de la famille, qui proposent des techniques performatives censées développer les compétences parentales, seront-ils les nouveaux travailleurs sociaux de demain, comme Super Nanny l'est déjà au niveau télévisuel ? Difficile de le prédire, mais la multiplication des forums, des sites dédiés à cette thématique dévoile des besoins qui ne sont pas couverts par les interventions classiques.

---

**13.** BOLLE DE BAL Marcel, « Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologiques », *Sociétés*, n°80, 2003, pp. 99-131.

## Conclusion

Plus que jamais, faire le bilan des aides proposées par les services et institutions historiquement positionnés auprès de la famille s'impose pour dessiner les interventions de demain au regard des modes de fonctionnement des parents et de leurs attentes.

Interrogés sur leurs besoins, les parents inscrits dans la recherche menée dans l'Ain ont massivement insisté sur une demande d'aide inscrite au plus près de la transition et de la bascule dans la séparation, avec des aides économiques et psychologiques plus réactives, ce que permet Internet, toujours à disposition, accessible d'un clic et sous couvert de l'anonymat. Les professionnel(le)s d'avant (médecins, sage-femme, assistante maternelle, travailleur social...) ne sont plus les seuls garants des messages, des réponses que les parents attendent aujourd'hui, ils sont mis en concurrence avec les nouveaux médias. Ces nouvelles technologies de l'information et de la communication qui permettent une mise en débat des modes de vie, vont obliger les professionnels à se repositionner, voire à interroger les causes de leur perte de crédibilité auprès des parents.

Un vaste chantier de réflexions doit être ouvert pour que le terme de soutien à la parentalité ne soit pas qu'une formule incantatoire.

# Pour une éducation bienveillante

## Éduquer sans carotte et sans bâton ?

---

Gérard VALLAT

*Éducateur spécialisé, Psychologue-Psychothérapeute, Thérapeute familial*

Durant des années l'action sociale était, dans les familles, axée sur la lutte contre la maltraitance. Puis on a parlé de compétences parentales, de bienveillance, d'éducation positive.

En osant développer cette question, je prends le risque d'entendre des réponses toutes faites : « alors ça veut dire qu'il faut tout permettre, tout laisser faire. Voilà encore un beau discours permissif... un monde de bisounours... Où va-t-on avec un tel discours ? »

Je m'étonne de vivre dans un pays où nous sommes légitimement choqués si un adulte, une femme par exemple reçoit une claque et c'est bien juste de juger cela inacceptable. Mais quand serons-nous aussi révoltés lorsque c'est un enfant qui reçoit une claque, une fessée d'un adulte ?

Selon une enquête de la Sofres (1999), 84 % des parents français recourent à la violence dite « éducative ».

L'évolution récente des réflexions sur l'enfance met en évidence l'importance du lien affectif et le respect dont a besoin l'enfant pour grandir. Il a aussi besoin de normes de règles pour s'intégrer dans la vie sociale. Pouvons-nous concilier les deux besoins dans une démarche bienveillante et structurante.

Depuis quelques années deux grands changements marquent les approches éducatives :

- des liens adultes enfants marqués par l'affection, et les nourritures affectives. C'est la révolution de l'amour dont parle Luc Ferry.
- Une autorité parentale en évolution.

Dans chaque pays qui avance vers davantage de d mocratie, trois relations  voluent :

- les relations employ s-employeurs
- les relations femmes-hommes
- les relations enfants-adultes

La loi sur l'autorit  parentale partag e entre le p re et la m re a fait l'objet d'une nouvelle  criture en 2002 :

« AUTORIT  PARENTALE : "Ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalit  l'int r t de l'enfant. Elle appartient aux p re et m re (...). Les parents associent l'enfant aux d cisions qui le concernent, selon son  ge et son degr  de maturit ." Art-371-1 du code civil ».

Lorsque nous parlons d' ducation, nous parlons de « faire grandir », de « conduire de l'enfance   l' ge adulte ». Lorsque nous parlons de punir, nous parlons de « faire souffrir. »

Les recherches r centes sur les cons quences de la maltraitance «  ducative » mettent en  vidence les cons quences sur le d veloppement l'enfant et les cons quences sur la vie sociale.

Un enfant maltrait  va perdre confiance en lui, va apprendre   se m fier de l'autre, va apprendre des liens dans lesquels c'est le plus fort qui a raison et qui s'impose.

Combien d'enfants maltrait s vont, sans soutien bienveillant, devenir des adultes maltraitants ? Pas tous heureusement puisque s'ils rencontrent, dans leur d veloppement, des adultes bienveillants, tuteurs de r silience, ils retrouveront confiance en eux et dans le monde. Les parents ne sont pas seuls responsables des enfants d'aujourd'hui. Comme le dit le proverbe africain « il faut tout un village pour faire un enfant ».

On peut s'interroger sur les violences conjugales, les violences sociales... Ne trouve-t-on pas ici les cons quences d'un apprentissage pr coce de la brutalit  des liens affectifs et sociaux ?

Depuis peu, nous avons d  inventer un nouveau mot dans la langue fran aise, celui de « bientraitance », qui indique le d passement de la lutte contre la maltraitance pour laisser la place   une  ducation bienveillante, au respect r ciproque et   une  ducation qui serait la transmission d'une humanit  en d veloppement.

Il s'agit ici d'aider l'enfant   grandir en soutenant ses comp tences, en accueillant avec bienveillance ses essais et erreurs n cessaires pour apprendre. Il s'agit surtout de soutenir la responsabilit  de l'enfant (respons-abilit  = habilit    r pondre) pour qu'il d veloppe son autonomie et sa sociabilit .



## Violence éducative « ordinaire »

À partir de quand peut-on aujourd'hui parler de maltraitance, voire de violence éducative ?

Si la violence physique diminue, voire fait l'objet d'interdiction dans certains pays, nous voyons aujourd'hui trop de violence morale, qui peut prendre plusieurs formes et en particulier des disqualifications, des rejets, des humiliations, jusqu'à des prévisions négatives concernant l'avenir d'un enfant. Un principal de collège me disait récemment : « est-ce acceptable qu'un enseignant, qu'un éducateur désespèrent d'un adolescent de 14 ans ? ».

Comment pouvons-nous agir lorsque c'est d'un enfant de 3 ans dont on désespère ?

Cette violence se manifeste aujourd'hui sous forme de non-reconnaissance de l'autre, non-reconnaissance comme personne qui a des sentiments, des pensées, qui lui appartiennent... Même si le mot enfant prend son origine dans « celui qui n'a pas la parole », nous avons heureusement évolué vers une éducation qui respecte l'enfant comme une personne, jusqu'à récemment avec les droits de l'enfant dans la suite des droits de l'homme.

Respecter l'enfant est-ce que cela veut dire le laisser tout faire ? Certainement pas : laisser un enfant livré à lui-même avec ses impulsions, ses révoltes, la confusion entre ses envies et ses actes... c'est là aussi une forme de violence préjudiciable à son développement.

Alors comment faire ? Entre le risque de trop laisser libre cours aux pulsions de l'enfant et briser son développement par un excès de punition, quel équilibre pouvons-nous trouver ?

## Construire des limites

Si l'éducation est une transmission d'humanité, nous avons à accompagner l'enfant pour qu'il devienne un adulte respectueux de lui et de l'autre et acteur constructif de la vie sociale. Nous retrouvons ici la définition de l'Autorité : c'est ce qui rend l'autre Auteur et Acteur de sa vie.

Cet objectif ambitieux et complexe passe par cinq points qui me paraissent fondamentaux :

- un lien affectif solide : sécurité de base pour une RÉGULATION des affects,
- une séparation qui ouvre sur la négociation pour RÉCONCILIATION en cas de conflit,

- des interdits clairs pour une AUTORIT  respectable et respect e,
- des sanctions r paratrices pour une R PARATION du lien et le respect de la loi,
- un apprentissage de la vie sociale pour une ADAPTATION   la vie sociale.

Un lien affectif solide : une s curit  de base : R GULATION.

Qui permet de ressentir ses LIMITES PROPRES.

Les parents, tant la m re, que le p re vont apporter   leurs enfants une s curit  de base et la confiance en l'autre. L'enfant gr ce   la relation avec ses parents, la tendresse de ceux-ci, les mots, le regard... va ressentir qu'il est une personne, qu'il est attendu, qu'il est bien-venu.

Les parents vivent au rythme du jeune enfant, r pondent   ses besoins, le stimulent et contiennent ses excitations pour vivre cette alternance entre tension et d tente.

Au fur et   mesure que l'enfant grandit, les parents mettent des limites, aident l'enfant   vivre les frustrations de la vie et sauront lui dire non. La maman devient m re. Le papa devient p re.

  la base, les parents acceptent l'enfant tel qu'il est, tout ce qui vient de cet enfant est bon (c'est l'acceptation inconditionnelle) : l'enfant est aim  pour ce qu'il est non pas pour ce qu'il fait...

Les parents sont ceux qui accueillent et contiennent les  motions de l'enfant : les pleurs, la col re... la joie... ainsi l'enfant peut apprendre   contenir ses  motions en interne et   faire face   diff rentes situations. Son cerveau limbique  tablit des connexions avec son cerveau cortical.

Les parents servent de pare-excitation pour apprendre progressivement   l'enfant   g rer ses temps d'excitations et ses temps de d tente : quand l'enfant pleure, il se d tend. Il se soulage. Il apprend   apaiser les tensions qui existent dans son organisme.

On peut  tre tent  de vouloir arr ter trop vite l'expression d'un sentiment « pleure un bon coup,   ira mieux apr s », ou encore : « arr te de pleurer... tu ne vas pas pleurer pour  a... » ou encore « un gar on,  a ne pleure pas ». Les maternit s donnent aux parents des t tines pour bloquer les pleurs. Je suis tent  d'appeler  a des « ferme ta gueule ».

Pleurer, c'est un merveilleux moyen que l' tre humain poss de pour  liminer les toxines du stress et retrouver l'apaisement dans son corps.

Nous avons, depuis quelques ann es, appris   stimuler les enfants par des paroles, du contact physique, des jouets... nous avons aussi   leur apprendre   se calmer. Ils vont ainsi apprendre   s'apaiser,   ne rien faire,   s'ennuyer.

Chaque humain a besoin de temps, sans rien faire pour intégrer les stimulations qu'il reçoit. Les enfants ont besoin qu'on leur accorde des moments de calme, de douceur... pour intégrer dans leur cerveau l'ensemble des stimulations nombreuses qu'ils reçoivent.

Les enfants vont apprendre au contact de leurs parents que tout ce qu'il y a en eux (sensibilité, sentiments) est quelque chose de bon qui leur appartient et qu'ils vont apprendre à gérer... Ils apprendront ainsi à faire avec leurs peurs, leurs colères en les partageant, en les verbalisant, en les pensant, en agissant avec l'énergie qu'elles contiennent.

Autrefois, la vie sociale demandait des hommes durs, insensibles... Aujourd'hui, l'Être humain évolue vers plus de sensibilité, ce qui lui permet d'établir des relations plus humaines et développer ainsi son intuition, sa créativité, sa liberté... Aujourd'hui, on a encore tendance à vouloir aseptiser les émotions. Aider les enfants à grandir, c'est cultiver l'expression du ressenti qui aide à affronter les réalités de la vie comme les deuils, les échecs...

Les parents, tout comme les enfants, ressentent émotions et sentiments. C'est important de les nommer à l'enfant. Exemple : « je suis énervée, je te demande de faire moins de bruit ».

Il est nécessaire de parler à nos enfants de nos peurs, de nos rages, de nos révoltes. Apprendre à gérer nos émotions pour qu'ils puissent gérer les leurs. Par exemple, leur expliquer que la peur est utile, car elle nous permet d'apprendre à nous protéger des dangers. Il en est de même pour toutes ces excitations artificielles dont certaines s'appellent « console ». Apprenons à quitter nos écrans pour que les enfants vivent d'autres excitations que celles provoquées par les écrans.

## Des séparations qui ouvrent sur la négociation : RÉCONCILIATION en cas de tension ou de conflit

Les parents assument leur rôle avec responsabilité et compétence. Ils donnent des limites aux enfants. Les parents vont être des guides et des complices, mais pas en même temps : il faut distinguer la maman et le papa qui écoutent et comprennent l'enfant, qui répondent à ses besoins et la mère et le père qui aident l'enfant à vivre les frustrations pour accéder aux règles de la vie familiale. Il y a nécessité que les parents développent leur capacité de mère et de père : qu'ils sachent mettre des limites, qu'ils sachent donner des ordres clairs, positifs, directs qui s'adressent à l'enfant reconnu comme une personne. Qu'ils sachent dire des vrais « non », qu'ils acceptent de frustrer l'enfant en apprenant à gérer ses frustrations pour grandir.

Quand un enfant doit accepter un refus, le r le de l'adulte n'est pas d'imposer ou d'expliquer. L'adulte doit aider l'enfant   vivre ses r actions et   se projeter dans le futur pour imaginer comment di-g rer ses frustrations. Le manque peut ainsi dynamiser ses d sirs.

Les limites, les r gles, les interdits (Inter-dits) permettent de d finir un cadre et apportent   l'enfant des protections pour pouvoir agir.

L'enfant va tr s t t vouloir affirmer ses besoins en face de l'adulte, il va s'affirmer par l'opposition, qui permet la reconnaissance de lui et de l'autre. Chercher ensemble un espace qui permet la reconnaissance de soi et de l'autre est une comp tence pr cieuse pour la vie relationnelle du futur adulte. La capacit  de n gocier dans nos relations est de plus en plus utile pour trouver un travail, vivre des relations affectives, vivre en soci t ...

Apprendre ensemble les processus de r conciliation, permettent de vivre le conflit non comme une source de rupture, mais comme un moyen d'ajustement qui passe par la n gociation.

## Des interdits clairs : AUTORIT 

Attention aux ordres d valorisants, aux reproches. Exemple : « Tu es nul ». L'enfant peut alors d cider de rester dans ce comportement qui lui est reproch  et qu'il per oit comme  tant son identit .

Mettons de l' nergie contre les probl mes, mais pas contre nos enfants. Les enfants ont souvent besoin de protester contre l'autorit  pour pouvoir accepter la r gle. Car la r gle, c'est toujours frustrant surtout au moment de l'apprentissage de la vie sociale.

La r volte contre l'autorit , que l'adulte conna t aussi, n'est pas un refus de l'autorit . Elle est plut t une  tape n cessaire   l'acceptation.

Attention aux ordres-s ductions ou chantage affectif, quand nous utilisons l'amour que les enfants nous portent pour leur faire ob ir : « sois gentil, descends la poubelle... sinon je ne t'aime plus ». Une bonne fa on pour que l'enfant apprenne   se m fier de l'amour.

Attention aussi aux pr visions n gatives : « attention, tu vas tomber, tu vas le casser » et puis juste apr s... « Je te l'avais bien dit :  a y est, tu es tomb  ! ».

Proposons des ordres positifs : « descends », « pose le verre », indications claires et simples   respecter.

Attention aux ordres menaces qui discr ditent l'autorit . Exemple : « Si tu ne fais pas... alors tu vas recevoir une fess e, tu seras priv  de... ». L'enfant peut alors d velopper des protections pour moins souffrir et se d fendre : « tu peux me taper, cela ne me fait rien ».

Les ordres peuvent aussi contenir en eux-mêmes nos propres contradictions. L'ordre paradoxal qui dans sa formulation contredit le contenu du message. Quand l'adulte hurle pour que l'enfant se calme... Écoutons-nous pour développer progressivement notre cohérence. Nos enfants et plus encore nos adolescents savent bien mettre en évidence nos incohérences. Profitons-en pour grandir avec les enfants que nous accompagnons.

## Des sanctions constructives : RÉPARATION

Si la punition, c'est faire souffrir, la sanction c'est « ce qui rend sacré la Loi ». Elle est là pour intégrer la loi. Lorsqu'une loi n'est pas respectée, une sanction est utile.

Elle a quatre fonctions :

- Réconcilier le sujet avec lui-même pour éviter les conduites autopunitives à répétition
- Responsabiliser l'individu par rapport à un acte
- Réhabiliter la loi, qui n'a pas été respectée
- Renforcer le lien et l'importance du lien social

La sanction aide à la prise de responsabilité, elle s'adresse à une personne. Elle porte sur des actes : la faute n'est pas un défaut à chercher à l'intérieur de la personne, c'est un acte particulier commis dans une situation particulière.

C'est le comportement qui n'est pas acceptable, pas la personne.

La sanction vise à ramener dans la réalité et dans la vie sociale. Elle permet de rappeler la loi pour préserver l'identité du groupe. On ne fait pas grandir en humiliant, en faisant honte, en ouvrant des failles dans l'identité du sujet.

La sanction aide l'enfant à retrouver sa place. Elle s'accompagne d'une procédure réparatrice.

La sanction permet de prévenir la récidive. La sanction permet d'envisager des changements de comportements pour l'avenir.

## Un apprentissage de la vie sociale : ADAPTATION

L'éducation est un apprentissage des règles qui permettent d'accéder à une vie sociale. L'enfant, en grandissant, va intégrer cette limite fondatrice de toute société humaine, l'interdit de l'inceste. Les adultes ne peuvent avoir avec les enfants les mêmes relations qu'ils peuvent avoir entre eux.

Cette règle fondamentale permet l'orientation des relations vers les frères et sœurs, vers les copains et les copines... l'apprentissage et la pratique de règles entre enfants ouvrent vers la compétition et la coopération, vers la jalousie

et l'amour pour construire ensemble une vie sociale dans laquelle rencontrer l'autre nous aide   grandir.

Grandir c'est s'accepter soi-m me dans sa complexit  pour accepter l'autre dans sa singularit . Je ressemble   beaucoup d' tres humains et j'ai des choses sp cifiques qui n'appartiennent qu'  moi.

Peut-on imaginer aujourd'hui une  ducation qui permet de penser le monde de demain comme plus humain, plus respectueux, dans la coop ration et le partage.

De nombreux parents aujourd'hui inventent une  ducation constructive. Nous voyons des enfants, des jeunes, qui souhaitent vivre dans un monde d'individus reli s et solidaires.

Alors comme le disait Jean-Claude Guillebaud : « Rempla ons le pessimisme de la raison par l'optimisme de la volont ... ». Est-ce si utopique de garder un peu de confiance dans l'avenir de notre humanit  dans laquelle nos enfants assumeront les responsabilit s ?

« L' ducation ne consiste plus   adapter ceux et celles qui arrivent   un univers donn , postul  comme constant, et dans lequel la v rit  a  t  dite une fois pour toutes. Elle consiste   cr er les conditions pour rendre nos enfants capables de cr er ensemble un monde nouveau et habitable, un monde d mocratique et solidaire. Il ne s'agit plus d'adapter des individus au monde, mais de former des sujets capables de recrer le monde... »<sup>1</sup>

---

1. MEIRIEU Philippe, *Lettre aux grandes personnes sur les enfants d'aujourd'hui*, Voisins-le-Bretonneux : Rue du Monde, 2009, 312 p. (Collection Contre-all e).

## Bibliographie

- AUSLOOS Guy, *La compétence des familles*, Ramonville-Saint-Agne : Érès, 1995, 173 p. (Collection Relations).
- BOIMARE Serge, *Ces enfants empêchés de penser*, Paris : Dunod, 2016, 178 p. (Collection Enfances. Psychologie et pédagogie)
- CORNELL William F., HINE Jenni, « Les émotions ont une fonction cognitive et sociale : une perspective transactionnelle en champ guidance ou conseil », *Actualités en Analyse Transactionnelle*, n°95, 2000, pp. 85-96.
- CORNET Jacqueline, *Faut-il battre les enfants ? Relations entre les accidents et la violence éducative*, Revigny-sur-Ornain : Hommes et perspectives-Martin média, 1997, 192 p.
- CYRULNIK Boris, *Un merveilleux malheur*, Paris : Odile Jacob, 2002, 218 p. (Collection Poches Odile Jacob).
- CYRULNIK Boris, *Les vilains petits canards*, Paris : Odile Jacob, 2004, 241 p. (Collection Poches Odile Jacob).
- CYRULNIK Boris, *Le murmure des fantômes*, Paris : Odile Jacob, 2005, 210 p. (Collection Poches Odile Jacob).
- FERRY Luc, *La révolution de l'amour. Pour une spiritualité laïque*, Paris : J'ai lu, 2011, 542 p. (Collection Essai).
- GABEL Marceline, LEOVICI Serge, MAZET Philippe, *Maltraitance psychologique*, Paris : Éditions Fleurus, 1996, 359 p. (Collection Psycho-pédagogie).
- GODET Jean-Paul, « De l'autorité tyrannique à l'autorité saine : présentation à travers les états du Moi fonctionnels », *Actualités en Analyse Transactionnelle*, n°94, 2000, pp. 52-59.
- GOLEMAN Daniel, *L'intelligence émotionnelle. Comment transformer ses émotions en intelligence*, Paris : France Loisirs, 1999, 418 p.
- MAHLER Margaret, *La naissance psychologique de l'être humain*, Paris : Payot & rivages, 2010, 509 p. (Collection Petite Bibliothèque Payot).
- MAUREL Olivier, MILLER Alice, *La fessée. Questions sur la violence éducative*, Paris : Éditions la Plage, 2015, 159 p.
- MAUREL Olivier, *Oui, la nature humaine est bonne*, Paris : Robert Laffont, 2009, 355 p.
- MILLER Alice, *C'est pour ton bien*, Paris : Flammarion, 2015, 379 p. (Collection Champs. Essai).
- MILLER Alice, *La connaissance interdite*, Paris : Aubier, 1990, 246 p.
- MILLER Alice, *Libres de savoir*, Aubier, 2001, 198 p.
- MILLER Alice, *Le drame de l'enfant doué*, Paris : PUF, 2013, 107 p. (Collection Quadrige).
- PRIEUR Nicole, *Grandir avec ses enfants. Vivre l'aventure parentale*, Saint-Maur-des-Fossés : L'Atelier des parents, 2014, 271 p.
- RAMOND Claudie, « Autorité et abus d'autorité », *Actualités en Analyse Transactionnelle*, n°63, 1992, pp.100-102.
- SERON Claude, *Miser sur la compétence parentale. Approche systémique dans le champ social et judiciaire*, Ramonville-Saint-Agne, Paris : Érès, Jeunesse et droit, 2002, 209 p. (Collection Relations. Familles institutions écosystèmes).
- SOLTER Aletha, FAYARD Clémence, *Mon bébé comprend tout*, Allier : Marabout, 1998, 384 p. (Collection Savoir pratique Marabout).
- SOLTER Aletha, *Pleurs et colères des enfants et des bébés. Comprendre et répondre aux émotions de son enfant*, Thônex : Jouvence éditions, 2015, 187 p.
- SOLTER Aletha, *Bien comprendre les besoins de votre enfant*, Saint-Julien-en-Genevois : Jouvence éditions, 2015, 222 p.

■ STEINER Claude M., « Un antidote   l'autoritarisme : les sept sources du pouvoir », *Actualit s en Analyse Transactionnelle*, n 46, 1988, pp. 67-70.

■ THOMSON George, « Peur, col re, tristesse », *Actualit s en Analyse Transactionnelle*, n 32, 1984, pp. 163-167.

■ MARX Christophe, « Besoin, d sir, envie ... et frustration », *Actualit s en Analyse Transactionnelle*, n 27, 1983, pp. 146-149.

■ MEIRIEUX Philippe, *Lettre aux grandes personnes sur les enfants d'aujourd'hui*, Voisins-le-Bretonneux : Rue du monde, 2009, 312 p.

■ TOURNAND Juliette, *La strat gie de la bienveillance ou l'intelligence de la coop ration*, Paris : Inter ditions, 2007, 252 p. (Collection  panouissement personnel et professionnel).

### Cassettes pour parents

■ VALLAT G rard, *Accompagner l'adolescent* [cassette audio], Saint-Gaudens : Sonoth que M dia, 1991.

■ COLIN Christophe, VALLAT G rard, *Le bon usage des conflits* [cassette audio], Saint-Gaudens : Sonoth que M dia, 1992.

■ VALLAT G rard, *Guides pour dialoguer avec l'enfant* [cassette audio], Paris :  ditions Didakh .



# Mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir faire de toi ?

## Parentalité, pédagogie et politique

---

Philippe **GODARD**

*Formateur en pédagogie*

La parentalité, au fond, n'est qu'un concept politique. Elle se propose - mais sans l'annoncer clairement - de cerner le rôle des parents dans ce système, en l'étendant en réalité jusqu'à l'ensemble des adultes en tant que coresponsables de l'éducation des jeunes.

En effet, les parents sont considérés comme les « premiers éducateurs » de leur propre enfant parce qu'ils interviennent les premiers dans sa vie et que ce sont eux qui passent le plus de temps avec lui ; cependant, ils ne sont pas toujours « premiers » par leurs qualités. Certains les possèdent sans aucun doute, ces qualités de la famille « suffisamment bonne » comme disait Donald Winnicott, mais d'autres en sont à peu près totalement dépourvus.

Élever nos enfants, certes, mais dans quel but ?

Les parents, bons ou mauvais, que vont-ils pouvoir en faire, de leur enfant : le profiler ou l'encourager à la liberté ? Le contrôler afin qu'il se coule dans le courant dominant et s'y sente bien, ou l'accompagner dans son émancipation afin qu'il construise sa vie, y compris si cela signifie pour lui le risque, voire la souffrance, de ne pas être conforme ?

Question pédagogique et politique à la fois, qui n'est pas la seule zone d'ombre de cette notion de parentalité.

## Émancipation ou aliénation ?

« Que va-t-on faire de toi, notre enfant ? »

Ce « on », devons-nous le comprendre comme représentant les seuls parents qui se soucient de leur petit, se font du souci pour lui ? Ou devons-nous l'écrire en majuscules et suivre ainsi Fernand Deligny pour lequel le « ON » représente cette instance de pouvoir qui nous fait aimer notre servitude volontaire ? Il faut alors traduire : « Qu'est-ce que *la Société* va bien pouvoir faire de toi ? ».

La parentalité serait la nouvelle forme de pouvoir exercé sur tous les domaines de la vie de l'enfant via l'éducation transmise et imposée par les parents, avec l'aide des organismes prônant la « parentalité » comme axe du bien-être de la famille.

La question de la parentalité se révélerait alors comme un piège, un conceptualise dans lequel nous pouvons faire entrer des questions cruciales quant à l'avenir de notre société... les « faire entrer »... ou les évacuer ?

En effet : qui parle aujourd'hui de la parentalité comme d'un concept d'abord et avant tout politique ?

Il ne s'agit pas ici de nier le rôle des parents, mais de l'analyser en termes de guidage ou de profilage, voire de colonisation de la vie de l'enfant par les normes sociales en vigueur.

Aujourd'hui plus encore que dans les années 1970 nous semble-t-il, la vie de l'enfant est « colonisée<sup>1</sup> » par des valeurs qui lui sont imposées et sur lesquelles il n'a pas le choix de discuter.

La première d'entre elles est l'inclusion sociale par le travail, pudiquement désignée comme la « valeur travail », qui gangrène désormais la quasi-totalité du système scolaire puisque tout est organisé, dès le CP, pour la réussite dite scolaire, en réalité l'inclusion la plus douce possible dans un monde du travail conçu comme l'alpha et l'oméga de toute réalisation de soi : sans travail, pas d'argent ; sans argent, pas de vacances, pas de culture, pas de vie facile, pas

de réussite en un mot. Et pour avoir un « bon » travail, un travail bien rémunéré, rien de mieux que de réussir ses études<sup>2</sup>, à défaut d'être « fils ou fille de », c'est-à-dire issu d'une famille possédant le capital économique et symbolique qui ouvre les portes des strates élevées du pouvoir<sup>3</sup>.

Le problème n'est pas de démonter ce schéma école-travail parce qu'il serait plutôt inefficace,

---

1. Nous reprenons ici le terme qu'utilise Gérard MENDEL dans *Pour décoloniser l'enfant*, Paris : Payot, 1971, 272 p. (Collection Petite bibliothèque Payot).

2. Voir notre propre ouvrage, *Au travail les enfants !*, Paris : Homnisphères, 2007, 110 p. (Collection Expression directe)

3. Comme l'avait montré la célèbre étude de Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSE- RON, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris : Éditions de Minuit, 1964, 183 p. (Collection Grands documents), publiée il y a un demi-siècle et dont l'actualité ne se dément guère...

puisqu'au contraire il fonctionne. En effet, tout est organisé dans la vie de l'enfant pour qu'il intériorise la réussite à l'école comme marchepied vers la réussite au travail, jusqu'à l'acceptation que son échec éventuel dans cette course sera objectif et, donc, justifié.

Ce qui cloche, c'est de limiter la vie de l'enfant à l'apprentissage de la vie adulte, et de conditionner la réussite dans la société à la réussite d'un parcours professionnel. Nous nous situons là dans la même sphère totalitaire que celle qui préside à l'organisation de la fabrique d'épingles chère à Adam Smith<sup>4</sup>. L'économiste montra que l'efficacité est atteinte par la division du travail, mais il s'inquiétait aussi de la « division de l'individu » qu'elle entraîne. Car des individus performants au travail, dans les conditions actuelles requises pour la productivité, sont des travailleurs qui n'interviennent que sur une petite partie du processus, qui n'ont aucune vision d'ensemble.

Pour le dire en d'autres mots, marxistes : ce sont des travailleurs aliénés et engagés dans un processus d'intense réification. Celle-ci pouvant se définir comme la substitution des rapports entre les êtres par des rapports entre des rouages d'un système, nous dirions volontiers d'une « mégamachine<sup>5</sup> ».

Où est la place de l'enfant dans un tel schéma de société ? Faut-il le former à cette société-là et, dès le plus jeune âge, lui faire accepter la « division de son être » entre le moi performant et le moi auto-réprimé, qui seul sait s'intégrer à la société ?

## Le geste d'Hector comme archétype de la parentalité ?

L'absence de lien entre éducation et émancipation étonne. Nous entendons parler d'éducation, nationale ou spécialisée, sans que sa finalité en soit questionnée. À son tour, la parentalité, qui pourrait se définir comme l'art d'exercer le métier de parent dans l'ensemble de ses aspects éducatifs, nous questionne sur ses buts ultimes. Élever l'enfant, mais vers quel avenir pour lui ?

Dans *l'Illiade*, Hector, le héros troyen, est l'archétype de l'homme qui assume à la fois ses rôles de chef, de guerrier et de père. Lorsqu'il rejoint son épouse Andromaque avant de retourner au combat, il veut prendre son fils dans ses bras,

4. Telle est l'une des thèses développées dans son ouvrage clé, *Recherches sur les causes et la nature de la richesse des Nations*, publié en 1776. Smith montre que, dans une fabrique d'épingles, si l'on divise le travail entre des ouvriers spécialisés dans tel geste précis plutôt que d'en confier la réalisation intégrale à chacun des travailleurs, on augmente considérablement la productivité, mais on appauvrit tout autant la vie des travailleurs cantonnés à un geste simple répété des milliers de fois, ôtant ainsi tout intérêt à leur travail et les conduisant, à terme, à l'ennui – et dirions-nous aujourd'hui à la dépression ou au burn-out.

La notion d'aliénation, dans un sens beaucoup plus politique, est largement développée par Herbert MARCUSE dans *L'Homme unidimensionnel*, Paris : Éditions de Minuit, 1968, 284 p. (Collection Arguments).

5. Pour reprendre l'idée de Lewis MUMFORD, exprimée dans *The Myth of the Machine*, 1964, ouvrage clé dans lequel l'auteur analyse l'émergence de l'actuelle « mégamachine », qu'il fait remonter à la fin du Moyen Âge, avec les développements technologiques qui, il y a un demi-siècle déjà, annonçaient les pires théories totalitaires actuelles, notamment le transhumanisme.

mais le petit Astyanax est effrayé par l'aspect de son père, par l'airain de son casque et le panache qui le surmonte, qui s'agite au-dessus de lui. Alors qu'Hector s'apprête à aller affronter un terrible ennemi, c'est à une scène familiale tendre et simple à laquelle nous assistons. Astyanax « fait rire son père et son auguste mère, et le brillant Hector, enlevant aussitôt son casque étincelant, le pose sur le sol. Il embrasse son fils, le berce dans ses bras. »<sup>6</sup> Puis le héros, soulevant son fils au-dessus de lui, s'adresse aux dieux : « Zeus et vous, tous les dieux, faites que mon enfant, comme moi, se distingue entre tous les Troyens, qu'il se montre aussi fort, et que sur Iliion il règne avec puissance ! Et qu'un jour, quelqu'un dise, en le voyant, vainqueur, revenir du combat : "Il est plus valeureux encore que son père." »<sup>7</sup>

Être père, être parent, c'est vouloir que son enfant s'élève encore plus haut que soi. Ou plutôt c'était, à l'ère d'Homère, ce que tout parent - ou en tout cas tout père - pouvait souhaiter et espérer pour son fils. Mais des siècles et des siècles sont passés, et la paternité est entrée en crise. Sans y insister, il suffit de penser aux bouleversements intenses que la vision chrétienne a apportés dans la conception du père, tout-puissant certes, mais pour prôner, pour l'essentiel, la soumission à l'ordre « juste » issu d'un autre Père encore plus puissant, Dieu lui-même. Nous avons oublié l'idéal d'« élévation » qu'annonçait le geste d'Hector - même si l'idéal incarné par le geste du héros troyen envers son fils ne correspond pas à proprement parler à une émancipation au sens où nous l'entendrions aujourd'hui.

## Très brève histoire d'un concept

Bien plus près de nous, mesurons tout ce que la révolution industrielle, les guerres et la crise économique ont entraîné depuis deux siècles : une dévalorisation du rôle du père dans un premier temps, des deux parents désormais, incapables d'assurer à coup sûr à leur enfant un avenir digne, bien au contraire, dans l'univers d'incertitudes qui est le nôtre<sup>8</sup>.

Au cours des dernières décennies, tout s'accélère : la parentalité succède, en tant que concept, à des évolutions paradoxales tant au niveau du droit que de la politique. Les éducateurs ont d'abord été sommés d'être les substituts des parents défaillants ; puis les parents se sont hissés au cœur des dispositifs sociaux, cette fois au détriment des éducateurs - et de l'enfant -, avant que ce soit l'enfant lui-même qui se trouve un temps l'objet de toutes les attentions ; désormais, c'est plutôt le fait même de *pouvoir* devenir parent qui

6. *Iliade*, VI, vers 466 et suivants, traduction de Robert FLACELIERE, Paris : Gallimard, 1955, 1141 p. (Collection Bibliothèque de la Pléiade).

7. *Idem*.

8. Sur toutes ces questions de la paternité et de la parentalité à notre époque, voir l'essai passionnant d'un psychanalyste jungien, Luigi ZOJA : *Le Père. Le geste d'Hector envers son fils*, Paris : Les Belles Lettres, 2015, 384 p. L'ouvrage porte un tout autre titre, beaucoup plus explicite, en italien : « Le geste d'Hector : Préhistoire, histoire, actualité et disparition du Père ». Cet essai est à rapprocher d'un des livres culte, mais oublié, de mai 1968 : *La révolte contre le père. Une introduction à la sociopsychanalyse*, Paris : Payot, 1968, 437 p., de Gérard MENDEL.

semble déterminant, par exemple dans les débats sur la procréation médicalement assistée ou la gestation pour autrui, qui mettent au cœur non l'enfant, mais *le désir d'enfant* - ce qui est tout différent.

La politique nouvelle autour de la parentalité doit-elle dès lors être analysée comme une façon de remettre un coup de balancier dans l'autre sens, ou comme une tentative d'équilibrer enfin le système enfant-parents-éducateurs, en prenant en compte toute personne intervenant dans cette « constellation éducative » qui opère autour de l'enfant ? Il n'est pas facile d'en décider, car les universitaires, les travailleurs sociaux ou les représentants de l'État qui s'expriment tirent à hue et à dia...

Quoi qu'il en soit, tentons une très brève rétrospective. Le mot « parentalité » est encore inconnu des dictionnaires des années 1990 ; dans les années 2000, le Petit Larousse le définit comme la simple « fonction de parent, notamment sur les plans juridique, moral et socioculturel ».

Aujourd'hui, il se recense plus de 2,5 millions de sites web qui emploient ce mot en français.

La première définition officielle remonte, semble-t-il, à 1997 et à celle qu'en donne le ministère de l'Emploi et de la Solidarité de l'époque : « Ensemble des savoir-être et savoir-faire affectifs, techniques, intellectuels et sociaux que les hommes et les femmes doivent mettre en œuvre pour éduquer les enfants. » Notons que la formule évoque des « hommes » et des « femmes », non pas des « pères et mères » ou des « parents » ; le flou règne d'emblée.

Passons quelques années, et écoutons Claude Martin, auteur de nombreux ouvrages sur cette question : « ... la volonté des pouvoirs publics et de certains cercles d'intervenants, de contrôler, encadrer et/ou guider les pratiques parentales est ancienne ; [...] le contexte sociopolitique est crucial pour apprécier le sens à attribuer à ces pratiques et interventions. On perçoit ainsi les équilibres qui se cherchent entre préservation de la vie privée, résistance à la tendance tutélaire de l'État et besoin de défendre un enjeu collectif et d'intérêt général, ou bien encore les hésitations et arbitrages entre logique de prévention, d'éducation et logique de protection, voire logique répressive. »<sup>9</sup>.

Quant à Gérard Neyrand, sociologue et l'un des principaux auteurs sur cette question, il conclut ainsi son intervention à un colloque tenu en 2017 : « On se rend compte ainsi que ce à quoi est confronté le bébé d'aujourd'hui, et le bébé à venir, c'est la question du renouvellement des normes sociales et de leur rapport au politique. Pour reprendre un slogan des années 1970, le bébé aussi est politique ! »<sup>10</sup>

9. « Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe », *Politiques sociales et familiales*, n°118, décembre 2014, pp. 9-22

10. « Le bébé et les affiliations : une dynamique évolutive », in CANDILIS-HUISMAN Drina (dir.), DUGNAT Michel (dir.), *Bébé sapiens. Du développement épigénétique aux mutations dans la fabrique des bébés*, Toulouse : Éres, 2017, p. 195..

C'est dire qu'à partir d'une définition de base très simple, la parentalité comme désignant tout ce que les parents sont censés mettre en œuvre pour assurer le bien-être de leur enfant (tel que cerné par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ce qui inclut donc ses droits à la santé, au jeu, à l'éducation, etc.), nous sommes passés à des idées tellement complexes que nous avons largement débordé le cadre de la famille pour en arriver à des injonctions qui traversent l'ensemble du corps social : « les hommes et les femmes ».

La notion s'est vidée de tout sens pratique sans trouver pour autant la moindre issue de secours politique : les intervenants dans le débat, sans doute à leur corps défendant, ont en effet abouti à ce que ce soit l'ensemble de la société qui se retrouve face à un vide politique, une incapacité à définir des « normes » ou même un simple consensus autour de l'enfant. Sujet pourtant central lorsqu'on évoque l'avenir.

## Un échec

La parentalité est pour nous, en tant que concept fourre-tout, l'aveu d'un échec. Revenons à Donald Winnicott, qui affirmait : « ... médecins et infirmières en savent beaucoup sur le côté physique de la grossesse, de l'accouchement, et de la santé corporelle du nourrisson au cours des premiers mois de son existence. Pourtant, ils ne savent pas, au moment des premières tétées, comment faire se rencontrer la mère et le bébé parce qu'il s'agit d'un sujet délicat qui dépasse les règles et les préceptes. C'est seulement la mère qui peut savoir comment agir. D'une manière universelle, l'intervention de ceux qui, par ailleurs, sont considérés comme des spécialistes, provoque de la détresse au moment même où la mère commence à découvrir la manière d'établir un contact avec son bébé. [...] Ce dont les parents ne cessent d'avoir besoin, c'est de comprendre les causes cachées, mais ils n'ont pas besoin de conseils et d'instructions quant à leur manière d'agir. Il faut aussi qu'ils aient la possibilité de faire des expériences, et même des erreurs, ce qui leur permet d'apprendre »<sup>11</sup>.

La parentalité est une usine à gaz ou un arbre masquant la forêt. Cette forêt est la déshérence dans laquelle évolue notre société, dont les individus sont pris dans des injonctions paradoxales jusqu'à la contradiction. Réussir sa vie, c'est s'enrichir, être un bourreau de travail, changer de voiture, de maison, de piscine ou de conjoint plusieurs fois au cours de son existence, et au milieu de tout cela, avoir des enfants. Mais le soin des enfants ne passe pas par cette sorte

de frénésie dont le but ultime serait de dépasser la frustration par la consommation aliénée de tout.

---

11. WINNICOTT Donald W., *L'Enfant et le Monde extérieur*, Paris : Payot, 1957, p. 18-19.

Nous pourrions citer ici une multitude d'exemples, depuis tout ce qui touche à l'accélération du temps social<sup>12</sup> jusqu'aux critiques de l'école les plus fondées<sup>13</sup>, mais nous laissons le soin au lecteur de tracer son propre canevas critique. Il est plus fondamental d'insister sur ce qui, désormais, devrait être mis en exergue : qu'il s'agisse des bébés, des enfants ou de leurs parents, qu'il s'agisse de ma famille ou de mes voisins, des Français, des Européens ou du reste des humains, tous ces individus ont sans doute besoin de ce qui fait la base de l'existence humaine, simplement humaine. Nous ne sommes pas tous d'accord sur cette base, c'est une évidence, et il n'y a donc pas consensus entre nous sur ce qu'est, au fond, une simple vie humaine. Il est dès lors grand temps de comprendre que le dissensus, notre simple capacité à débattre des idées, mais à laisser vivre les individus comme ils l'entendent, est le vrai sens ultime d'une démocratie authentique. Le dissensus, car reconnaître la possibilité d'un désaccord, c'est cela au fond admettre les différences.

Si le respect des autres était une vraie valeur partagée dans cette société, partagée au sens fort, c'est-à-dire élaborée et fondée en commun, collectivement, alors les parents non « suffisamment bons » eux-mêmes, se sentant enfin écoutés, cesseraient, sauf cas pathologiques, de maltraiter leurs enfants. Seuls les parents pathologiques devraient être accompagnés et aidés, certes, mais gardons-nous bien de qualifier de pathologique tout ce qui s'écarte peu ou prou de la prétendue normalité : des cas pathologiques existent sans aucun doute, mais la notion de parentalité, en voulant tracer des cadres à l'éducation des enfants, fustige comme pathologique tout ce qui s'en écarte.

Quant aux parents suffisamment bons, comme le disait Winnicott, ils n'ont que faire de conseils venus d'en-haut, sauf s'ils les demandent. Laissons-les libres d'élever leur enfant comme bon leur semble, et cessons d'intervenir tous azimuts dans les tâches les plus intimes et les plus sublimes aussi de la vie d'un être vivant : transmettre le futur au sein d'une espèce biologique.

---

**12.** Selon le titre de l'essai d'Hartmut ROSA, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris : La Découverte, 2014, 153 p. (Collection La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales).

**13.** Par exemple, *Pour décoloniser l'enfant*, de Gérard MENDEL, cité en note 1.





# Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : révolution et évolution

---

Michaël BALANDIER

Docteur en droit public

En 2014, un rapport d'information sur la protection de l'enfant rédigé par deux sénatrices, Mesdames Muguette DINI et Michelle MEUNIER, constatait que, de l'avis général, la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui avait à l'époque profondément remanié le système, était « globalement une bonne loi »<sup>1</sup>... Une bonne loi, mais ce même rapport affirmait que « confrontée à l'épreuve du terrain, son déploiement connaît des retards et des inerties. Elle est en outre insuffisamment dotée pour répondre au problème de l'instabilité des parcours de prise en charge de certains enfants »<sup>2</sup>. Faisant suite à leur rapport, les deux sénatrices déposèrent une proposition de loi qui deviendra la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Organisée en trois titres et comptant pas moins de quarante-neuf articles, son commentaire exhaustif dépasserait largement les limites de la présente contribution<sup>3</sup>. Deux axes apparaissent néanmoins structurer cette loi, l'un qui pourrait s'analyser comme une révolution conceptuelle, l'autre comme une évolution majeure : il apparaît en effet que la loi n°2016-297 entend rompre avec une approche idéologique qui irrigue encore la protection de l'enfance en France (I) et qu'elle crée de nouvelles dispositions qui doivent améliorer l'accompagnement des mineurs au quotidien (II).

---

1. DINI Muguette, in DINI Muguette, MEUNIER Michelle, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur la protection de l'enfance* [en ligne], n°655, 2014, p. 100. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r13-655/r13-6551.pdf> (consulté le 17/12/2018).

2. *ibid.*

3. Seront notamment exclues de l'étude les dispositions nouvelles concernant les mineurs non accompagnés et celles concernant la surqualification pénale d'incestueux pour certains viols et agressions sexuelles, qui méritent une étude à elles seules.

## I. En finir avec l'idéologie

Pour la première fois, un fort consensus s'est dégagé pendant tout le processus parlementaire ayant conduit à l'adoption de la loi n°2016-297 relative à la protection de l'enfant pour remettre en cause l'« *idéologie familialiste, qui donne le primat au maintien du lien avec les parents biologiques* »<sup>4</sup>, à tout prix, voire à tout coût pour l'enfant. La nouvelle définition donnée à la protection de l'enfance devrait conduire à la remettre en cause (1), jusqu'à envisager, au-delà de la rupture des relations, la rupture du lien juridique de filiation (2).

### 1. La nouvelle définition donnée à la protection de l'enfance

Depuis 2007, la protection de l'enfance était définie à l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles<sup>5</sup> comme ayant « *pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs* »<sup>6</sup>. La protection de l'enfance était ainsi, dans sa conception même, centrée sur la relation parents-enfants, devant s'adresser aux difficultés des parents, qui apparaissent textuellement avant les enfants.

En application de la loi n°2016-297, l'article L.112-3 du C.A.S.F. est désormais rédigé comme suit : « *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits* », opérant un indéniable recentrage de cette politique sur la personne même de l'enfant et ses besoins fondamentaux. Désormais, ce n'est qu'à l'alinéa deux de l'article L.112-3 que les parents apparaissent, après l'enfant : la protection de l'enfance « *comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.* »

4. *Ibid.*, p. 63.

5. Ci-après C.A.S.F.

6. Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, article 1<sup>er</sup>. Ce même article précise que le champ de la protection de l'enfance s'étend aux majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre et aux mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Il ne sera pas fait mention spécifique de ces deux catégories d'usagers, qui demeurent concernés après la loi n°2016-297.

7. Encore y a-t-il ici une dimension culturelle...

8. Quoique l'instruction obligatoire suivant les programmes de l'Éducation nationale constitue déjà un bémol au principe.

9. Les aides financières sont laissées hors du propos.

Cette mutation invite à abdiquer toute idéologie qui fasse fi du réel concernant la relation enfants-parents, afin qu'une conception finalement très juridique, en termes de principe/exceptions, prévale. Ainsi, si par principe la place d'un enfant est avec ses parents<sup>7</sup>, sans intervention extérieure<sup>8</sup>, des exceptions doivent être pensées, comme en cascade, en cas de danger ou de risque de danger. Ainsi par exception<sup>9</sup>, une action éducative à domicile doit être envisagée, l'enfant demeurant

auprès de ses parents. Par exception à l'exception, il faudra parfois envisager un accueil hors domicile, partiel ou à temps complet, en institution ou chez un assistant familial, en maintenant un droit de visite et d'hébergement aux titulaires de l'autorité parentale. Par nouvelle exception, ce droit de visite et d'hébergement doit être supprimé, avec toutefois des visites médiatisées, le cas échéant dans un lieu neutre.

C'est cette forme de maintien de la relation, trop souvent perçue comme indépassable, en dépit de ce que manifeste l'enfant, qui doit aujourd'hui être interrogée. C'est qu'en effet la relation peut être toxique<sup>10</sup> pour l'enfant : il faut que les professionnels de la protection de l'enfance, magistrats compris, qui ont pour fonction de prendre soin de l'enfant s'autorisent à penser parfois une rupture, qu'ils doivent accompagner - rupture de la relation, voire même rupture du lien juridique.

## 2. Penser la sécurisation de l'enfant

Alors même que la sécurité est souvent considérée comme le premier besoin de l'enfant, trop de parcours chaotiques sont encore relevés en protection de l'enfance, de foyers en familles d'accueil successives, et la loi n°2016-297 tente d'y apporter des réponses.

En ce sens, l'article L.223-5 du C.A.S.F. a été modifié afin que la situation des enfants de moins de deux ans soit évaluée au moins une fois tous les six mois, celle des enfants de deux ans et plus demeurant évaluée au moins une fois tous les ans : un rapport doit être établi, qui « *porte sur la santé physique et psychique de l'enfant, son développement, sa scolarité, sa vie sociale et ses relations avec sa famille et les tiers intervenant dans sa vie [et qui doit permettre] de vérifier la bonne mise en œuvre du projet pour l'enfant (...) et l'adéquation de ce projet aux besoins de l'enfant ainsi que, le cas échéant, l'accomplissement des objectifs fixés par la décision de justice.* »

Sur la base de ces rapports, une commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle<sup>11</sup>, dont les membres sont astreints au secret professionnel, examine la situation des enfants confiés, tous les six mois pour les enfants de moins de deux ans et en tant que de besoin pour les autres enfants lorsqu'ils sont confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an et qu'il existe un risque de délaissement parental ou que leur statut juridique paraît inadapté à leurs besoins.

Aux termes d'un article L.221-2-1 nouveau du C.A.S.F., après évaluation de la situation et si tel est l'intérêt de l'enfant pris en charge sur un fondement autre que l'assistance éducative, le président

<sup>10</sup>. Pour des approfondissements cliniques, voir particulièrement les travaux du Docteur Berger.

<sup>11</sup>. Articles L.223-1 du C.A.S.F. La composition de cette commission est prévue à l'article D. 223-26 du même code.

du conseil départemental peut décider de le confier à un tiers qu'il accompagne et contrôle, dans le cadre d'un accueil durable et bénévole.

Lorsque le mineur a été confié en application de l'article 375-3 du code civil, le service départemental de l'aide sociale à l'enfance doit désormais également examiner « *l'opportunité de mettre en œuvre d'autres mesures susceptibles de garantir la stabilité des conditions de vie de l'enfant afin de lui permettre de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective, éducative et géographique dans un lieu de vie adapté à ses besoins* »<sup>12</sup>, deux ans après la prise en charge de l'enfant puis tous les deux ans - un an après l'accueil de l'enfant de moins de deux ans puis une nouvelle fois après un nouveau délai d'une année. Le service en informe le juge des enfants qui suit le placement, en présentant les raisons qui l'amènent à retenir ou à exclure les mesures envisageables.

Enfin, le Législateur a abrogé l'article 350 du code civil qui était consacré à la déclaration judiciaire d'abandon, qui devait être prononcée par le tribunal de grande instance lorsque les parents s'étaient « *manifestement désintéressés* » de l'enfant pendant une année. La Cour de cassation avait malheureusement vidé de sa substance cette procédure, en adoptant une interprétation très restrictive du désintérêt manifeste qui conduisait à admettre comme signe d'intérêt suffisant la simple « *carte-postale-prise-de-nouvelle-du-nouvel-an* ». Cette procédure est remplacée par celle de la déclaration judiciaire de délaissement parental : « *Un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit* »<sup>13</sup>, l'article 381-2 du code civil précisant que « *la simple rétractation du consentement à l'adoption, la demande de nouvelles ou l'intention exprimée mais non suivie d'effet de reprendre l'enfant ne constituent pas un acte suffisant pour rejeter de plein droit une demande en déclaration de délaissement parental.* » La demande en déclaration de délaissement parental est obligatoirement transmise au tribunal de grande instance à l'expiration du délai d'un an prévu à l'article 381-1 par la personne, l'établissement ou le service départemental de l'aide sociale à l'enfance qui a recueilli l'enfant, après que des mesures appropriées de soutien aux parents leur ont été proposées ; elle peut également être présentée par le ministère public agissant d'office ou sur proposition du juge des enfants.

Nous formulons l'espoir que les acteurs de la protection de l'enfance, magistrats judiciaires compris et Cour de cassation au premier chef, ne résisteront pas à la lettre et l'intention claires du Législateur, qui serait alors conduit, dans une forme de « *lit de justice* », à faire couler l'encre de nouveau !

<sup>12</sup>. Article L.227-2-1 du C.A.S.F.  
<sup>13</sup>. Article 381-1 du code civil.

## II. Le « projet pour l'enfant »

La loi n°2007-293 avait prévu l'établissement d'un document intitulé « projet pour l'enfant », sans néanmoins lui donner véritablement un contenu et qui n'était réellement mis en place en 2016 que pour environ dix pour cent des situations. La loi n°2016-297 réaffirme l'obligation de l'établir et lui apporte des précisions (1), de même que concernant l'exercice des actes usuels de l'autorité parentale (2).

### 1. Le « projet pour l'enfant »

Aux termes de l'article L.223-1-1 du C.A.S.F. dans sa rédaction issue de la loi n°2016-297, dans un délai de trois mois à compter du début de l'accompagnement ou de la prise en charge, « *Il est établi, pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, hors aides financières, ou d'une mesure de protection judiciaire, un document unique intitulé «projet pour l'enfant», qui vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social. Le projet pour l'enfant est construit en cohérence avec les objectifs fixés dans la décision administrative ou judiciaire le concernant. Dans une approche pluridisciplinaire, ce document détermine la nature et les objectifs des interventions menées en direction du mineur, de ses parents et de son environnement, leur délai de mise en œuvre, leur durée, le rôle du ou des parents et, le cas échéant, des tiers intervenant auprès du mineur ; il mentionne, en outre, l'identité du référent du mineur* ». Un référentiel fixant le contenu obligatoire du « projet pour l'enfant » complète les dispositions législatives<sup>14</sup>. Les départements voient ainsi renforcé le rôle de « chef de file » que la loi n°2007-293 leur a conféré, en même temps que le Législateur a entendu unifier *a minima* les pratiques très diverses, et pour tout dire peu conformes au principe d'égalité, qui peuvent se rencontrer d'un endroit à l'autre du territoire national.

Pragmatiquement, il est prévu que le « projet pour l'enfant » doit prendre en considération les fratries, afin d'éviter les séparations<sup>15</sup>, sauf si cela n'est pas possible ou si l'intérêt de l'enfant commande une autre solution.

Le président du conseil départemental est le garant du projet et c'est lui qui, après une évaluation médicale et psychologique qui doit permettre de détecter les besoins de soins du mineur, l'établit, en concertation avec les titulaires de l'autorité parentale et, le cas échéant, avec la personne désignée en tant que tiers digne de confiance ainsi qu'avec toute personne physique ou morale qui s'implique auprès du mineur. Selon

<sup>14</sup>. Voir les articles D.223-12 à D.223-16 insérés dans le C.A.S.F. par le décret n°2016-1283 du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant prévu à l'article L.223-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

<sup>15</sup>. Ceci fait écho à l'article L.223-6 du C.A.S.F. auquel la loi n°2016-297 a ajouté un deuxième alinéa ainsi rédigé : « L'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet. À cette occasion, la situation des autres mineurs présents au domicile est également évaluée. Un décret précise les conditions d'application du présent alinéa. »

des modalités adaptées à son âge et à sa maturité, ce dernier est lui-même associé à la procédure. Le « projet pour l'enfant » est mis à jour sur la base des rapports prévus à l'article L.223-5 du C.A.S.F.<sup>16</sup>.

Signé par le président du conseil départemental, le projet est transmis au juge lorsque celui-ci est saisi et il est remis au mineur et à ses représentants légaux, à qui il est proposé de le signer. Dans le cas d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert ou de placement judiciaire, le cadre du service ou de l'établissement à qui le juge a confié la mesure le vise.

« Centré sur l'enfant »<sup>17</sup>, le « projet pour l'enfant » doit prendre la forme d'un document unique et il « est communicable à chacune des personnes physiques ou morales qu'il identifie selon les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal »<sup>18</sup>.

Cette précision revêt une importance considérable, donnant un fondement législatif au partage d'informations entre le département et toute personne physique ou morale qui peut avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement au titre de la protection de l'enfance - ce partage, comme tout partage d'informations couvertes par le secret professionnel, devant être limité au « strictement nécessaire », ce qui doit autoriser la communication partielle du projet.

Ce partage d'informations doit permettre de garantir la cohérence, parfois introuvable, des actions des institutions intervenant classiquement au titre de la protection de l'enfance, leurs documents relatifs à la prise en charge de l'enfant, notamment le document individuel de prise en charge et le contrat d'accueil dans un établissement, devant s'articuler avec lui<sup>19</sup>.

L'on comprend également l'intérêt qu'il peut y avoir que des enseignants ou des animateurs du périscolaire par exemple - à qui il faudra à cette occasion rappeler leurs obligations en matière de secret professionnel - puissent être destinataires de certaines informations ; dans les mêmes conditions, il faut également penser l'utilité parfois de partager des informations avec, pourquoi pas, l'éducateur sportif ou le professeur de musique, en tant qu'ils peuvent faire figure d'adultes de référence, voire de modèles identificatoires...

## 2. L'exercice des actes usuels de l'autorité parentale

Un article L.223-1-2 nouveau du C.A.S.F. dispose que « lorsque l'enfant pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance est confié à une personne physique ou morale, une liste des actes

<sup>16</sup>. Voir *supra* 1 / §2.

<sup>17</sup>. Article D. 223-12 du C.A.S.F.

<sup>18</sup>. Article L.223-1-1 du C.A.S.F.

<sup>19</sup>. *Ibid.*

*usuels de l'autorité parentale que cette personne ne peut pas accomplir au nom de ce service sans lui en référer préalablement est annexée au projet pour l'enfant. Le projet pour l'enfant définit les conditions dans lesquelles les titulaires de l'autorité parentale sont informés de l'exercice des actes usuels de l'autorité parentale ».*

Il s'agit ici du rappel par la loi d'une règle trop peu connue et appliquée dans les établissements accueillant des mineurs confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou chez les assistants familiaux : la personne qui a pour mission d'organiser, diriger et contrôler la vie du mineur se voit transférer la mission d'exercer les actes usuels de l'autorité parentale. Par acte usuel, faute d'une impossible liste exhaustive, il faut entendre l'acte qui ne rompt pas avec le passé et/ou qui n'engage par l'avenir - « *Pour le savoir, il importe de se livrer à une double appréciation in abstracto et in concreto, en fonction des circonstances particulières de l'espèce* »<sup>20</sup>. Les actes non usuels restent quant à eux exercés par les titulaires de l'autorité parentale.

Les modalités d'exercice des actes usuels sont donc, depuis la loi n°2016-297, les suivantes : par principe, il appartient à la personne physique ou morale qui accueille concrètement l'enfant de les exercer, sauf si l'acte a été inscrit par le service de l'aide sociale à l'enfance sur une liste préétablie qui conditionne son exercice à une information préalable dudit service<sup>21</sup>. C'est qu'en effet un acte, pour être usuel, peut ne pas être anodin pour un enfant en particulier, compte tenu de son histoire singulière...

Ce nouvel article L.223-1-2 invite l'ensemble des services de l'aide sociale à l'enfance à repenser globalement leur politique en matière d'exercice des actes usuels, afin de permettre aux enfants accueillis hors du domicile parental de vivre une vie qui soit aussi proche que possible de celle qui aurait été la leur si la nécessité de l'accompagnement ne s'était - malheureusement - imposée, afin également que les assistants familiaux notamment puissent exercer sereinement la mission qui leur est confiée. Tout comme ce qui concerne les interdits liés à l'institution ou la famille d'accueil et à l'âge, c'est dans cette logique d'un « tendre vers » la loi commune, en référence aux rythmes et aux rites de notre société, que doit être appréhendé l'exercice des actes usuels.

Appliquée à des questions qui apparaissent souvent délicates au quotidien, cette logique peut permettre d'apporter des réponses simples.

<sup>20</sup>. Voir PURAT Pierre (dir.), *Droit de la famille*, Paris : Dalloz, 2007, p. 749.

<sup>21</sup>. Pour ne pas vider cette obligation d'information préalable de sa substance, elle doit se faire dans un délai qui permette au service de l'aide sociale à l'enfance de s'opposer à l'acte en question. L'article L.421-16 du C.A.S.F. dispose que le contrat d'accueil annexé au contrat de travail des assistants familiaux « *reproduit les dispositions du projet pour l'enfant mentionnées à l'article L. 223-1-2 relatives à l'exercice des actes usuels de l'autorité parentale et à l'information des titulaires de l'autorité parentale sur cet exercice* ».

En matière de soins par exemple, les soins obligatoires comme les vaccinations, les soins courants (maladies saisonnières, soins des caries sans extraction, soins des blessures légères, etc.) ou habituels d'un enfant en particulier apparaissent appartenir à la catégorie des actes usuels. Le choix de « traitements « lourds » »<sup>22</sup>, ce qui comprend les interventions chirurgicales, entre en revanche dans la catégorie des actes non usuels.

À ce propos, nous désirons pointer le danger que fait courir aux institutions la pratique des autorisations d'opérer : outre qu'elles sont illégales, tant il est impossible de consentir à un acte médical pour l'avenir, puisque le consentement à l'acte doit être éclairé<sup>23</sup>, il convient également de souligner l'étrange message subliminal envoyé à des parents dont l'enfant est protégé par la puissance publique en leur demandant l'autorisation de le soigner, comme s'ils pouvaient véritablement s'y opposer en le mettant derechef en danger !

De la même façon, le rappel opéré par la loi n°2016-297 devrait simplifier les relations que les assistants familiaux par exemple doivent nécessairement entretenir avec les établissements scolaires, que cela concerne la signature des cahiers ou des bulletins et autres carnets de correspondance, la justifications des absences ponctuelles et brèves ou encore les sorties à la journée : actes usuels, il leur revient par principe de les exercer. Le code de l'éducation<sup>24</sup> les considère du reste comme les représentants légaux des enfants qu'ils accueillent, et leur permet à ce titre d'être électeurs et éligibles aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements scolaires.

Si la loi n°2007-293 était une bonne loi, la loi n°2016-297 l'améliore nettement. Encore faudra-t-il que ses dispositions ne restent pas lettre morte. Si les nouvelles mesures qui tendent à « améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance »<sup>25</sup> peuvent y contribuer, c'est aussi en termes de moyens qu'il faut penser et panser le système français de protection de l'enfance, comme en témoigne à destination du Peuple la récente tribune des juges des enfants du tribunal de Bobigny<sup>26</sup>, afin que les mesures décidées soient exécutées sans délai partout sur le territoire de la République.

La saisine de la justice administrative, celle de la responsabilité des départements, qui peut être actionnée quand ils n'affectent pas les moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences obligatoires, desquelles fait partie la protection de l'enfance, peuvent utilement y contribuer.

Cette saisine pourrait faire partie des missions d'un administrateur *ad hoc* désigné en application de l'article 388-2 du code civil, étant

22. PURAT Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 749.

23. Voir l'article L. 1111-2 du code de la santé publique.

24. Article D. 111-6.

25. Titre I<sup>er</sup> la loi n°2016-297. Pour une très intéressante critique du concept même de gouvernance, voir SUIPIOT Alain, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris : Fayard, 2015, 520 p. (Collection Poids et mesure du monde).

26. *Le Monde*, 5 novembre 2018.



précisé que dans le cadre de l'assistance éducative il doit, depuis la loi n°2016-297 être indépendant de la personne morale ou physique à laquelle le mineur est, le cas échéant, confié...

En tout état de cause, justice judiciaire et justice administrative doivent voir leurs compétences respectives combinées afin que les enfants soient effectivement protégés de tous, parents et puissance publique compris !

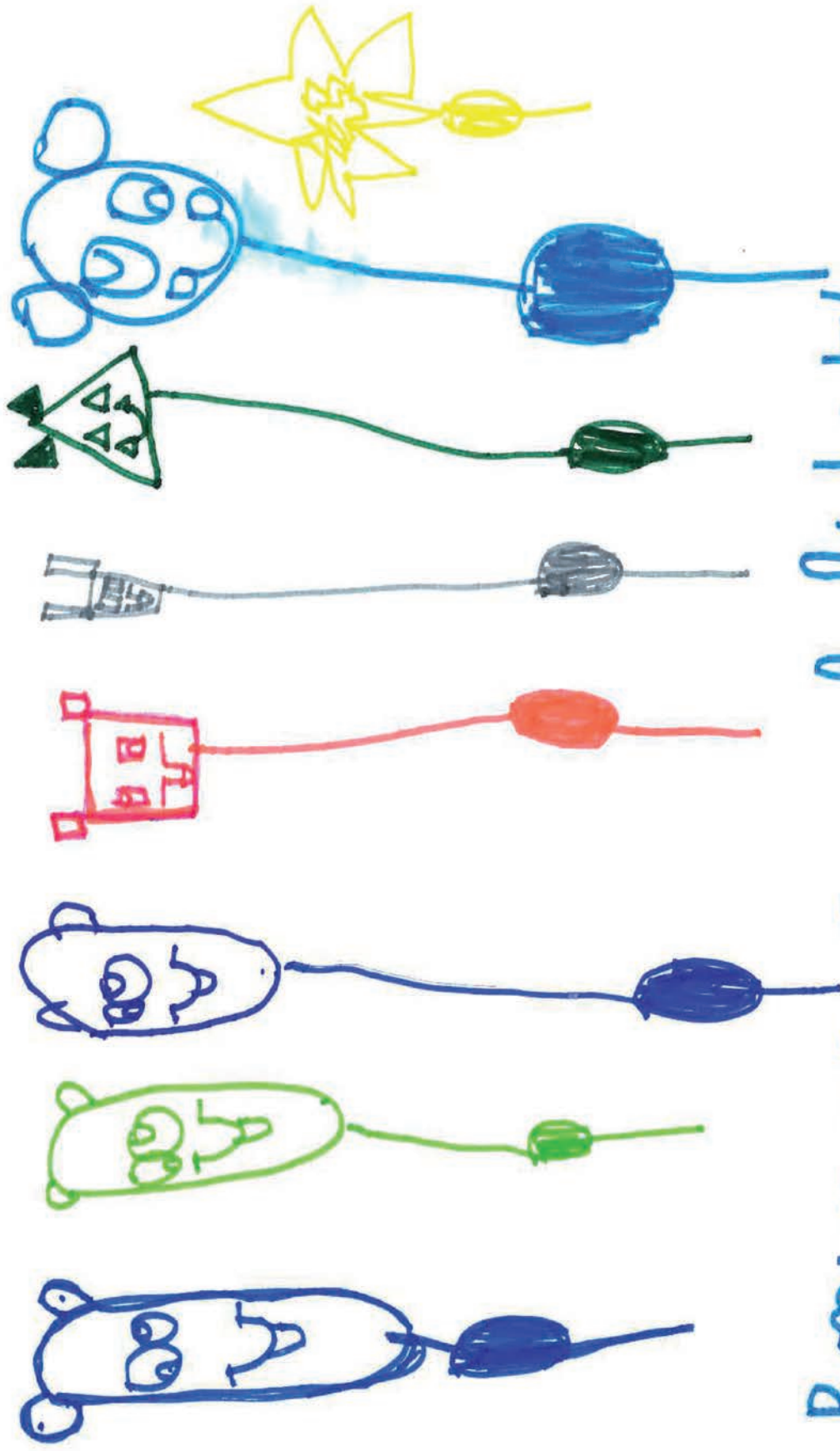


## « DESSINE-MOI TA FAMILLE »

---

Les cahiers du travail social n°92 ■ Parentalité : de la réflexion à l'action





Bonjour mes amies les bichy kids...







MAMINOUNE

MAMIE TINTIN

CLEO

MAMAN

TATA

TONTON BENBIT

TATA

TATA CECILIE

SOPHIA NINO

AUGEN

TONTON ANTONIN

TONTON SEBASTIEN

TATA CRISTINA

TONTON TAO

TATA



Love

Partage

Ensemble

Famille

Famille

Famille









Benjamin



maman



papa



Ewan



Maëlysa



papiou Didier



Tonton Bruno



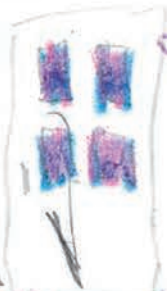
cochons chips/worly



chats Jenna



Frippouil



## 2<sup>e</sup> PARTIE

---

Les cahiers du travail social n°92 ■ Parentalité : de la réflexion à l'action



# S'ouvrir aux problématiques de son territoire. Des relations inter professionnelles pour assurer et concevoir des projets en lien avec la réalité du terrain

---

Aliette **BALLAND**

*Directrice Petite enfance de la ville de Valentigney*

---

Céline **GUERRE**

*Conseiller Territorial CAF du Doubs*

Dans un contexte économique et social en pleine évolution, les professionnels doivent accommoder leur vision du territoire et se réinterroger sans cesse.

Pour mener leurs réflexions, un fort partenariat s'est instauré entre le conseiller territorial de la CAF du Doubs et la Directrice Petite Enfance de la ville de Valentigney.

En complément des prestations légales, la Caisse d'allocations familiales du Doubs s'engage auprès des familles allocataires et des partenaires autour de moments clés de la vie des familles : naissance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale...

La CAF du Doubs met en œuvre une offre globale de services afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des territoires alliant prestations légales, équipements et services, aides financières collectives et individuelles et interventions de travail social.

Le conseiller territorial contribue au développement social du territoire, par la promotion et la construction avec les partenaires, de services adaptés aux territoires et aux besoins locaux de la population. Il évalue les besoins sur le territoire et identifie les enjeux et ressources des acteurs locaux en construisant un diagnostic partagé.

Le point de départ de la relation entre le Conseiller Territorial et la Directrice a été l'apport d'un appui technique, accompagné de conseils pour favoriser le bon fonctionnement de la structure, selon les textes de référence de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

La relation partenariale s'est « envolée » grâce à un travail commun mené dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le Conseiller Territorial et la Directrice, aux côtés d'autres partenaires, ont participé activement à l'élaboration d'un diagnostic partagé. Ce dernier a permis d'avoir une vision globale du territoire et d'en connaître les enjeux.

La relation Conseiller Territorial/Directrice s'est ensuite maintenue dans une dynamique permettant d'aborder les questions relatives à la petite enfance. Le partage de cette vision territoriale est perçue comme le moyen d'assurer une veille active concernant les besoins des familles.

La Directrice, grâce à son expérience professionnelle, à sa connaissance du terrain, des familles, des partenaires locaux, impulse des réflexions concernant la petite enfance. En y associant la CAF, le Conseiller Territorial peut alors apporter son regard institutionnel. Un travail de cohérence des projets peut alors être mené ensemble.

À titre d'exemple, le partenariat réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale a permis d'insister sur la nécessité de la mise en place d'un guichet unique concernant le Relais Assistants Maternels (RAM) de Valentigney. Cette réflexion a pris tout son sens grâce au partage d'expérience entre la responsable du RAM et la Directrice Petite Enfance en tenant compte des prérogatives CAF. Aussi, les initiatives amorcées concrètement au service des usagers (instauration d'une liste actualisée des disponibilités des assistants maternels, centralisation des informations concernant les différents modes d'accueil du secteur...) mis en lien avec les moyens modernes de communication déployés par la CAF ([monenfant.fr](http://monenfant.fr)) apportent une réponse adaptée aux familles en recherche de solution d'accueil.

De plus, la dynamique partenariale instaurée permet au Conseiller Territorial d'avoir une connaissance plus affinée du travail réalisé sur le terrain en ce qui concerne le soutien à la parentalité.

Les échanges permettent de ne pas s'arrêter à une analyse quantitative du fonctionnement du Multi accueil mais également de percevoir la typologie du public accueilli (lieu d'habitation, situation sociale) afin de valoriser le fonctionnement en lien avec les besoins des partenaires du monde social.

En ce sens, la réflexion sur l'évolution du fonctionnement de la structure vers une labellisation en crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle a pu émerger.

Aussi, la CTG fut une porte d'entrée pour devenir moteur d'une dynamique partenariale. Cette relation privilégiée permet au Conseiller Territorial d'avoir une connaissance précise de ce qui se fait sur un territoire et de connaître l'évolution de la population allocataire, des besoins des familles... Sa vision ne se borne pas à des données chiffrées mais va bien au-delà. Il acquiert une connaissance qualitative de son territoire.

Le Multi accueil et le RAM apparaissent comme de véritables observatoires de la petite enfance. Le Conseiller Territorial peut s'en saisir pour enclencher une dynamique partenariale et mener une réflexion sur diverses problématiques.

Sources d'échanges, l'observation sociale et les enjeux du territoire peuvent être rapportées au service de l'action sociale de la CAF. La vision du territoire du Conseiller Territorial peut alors être partagée avec l'ensemble de l'équipe de l'action sociale.

La plus-value est également de transposer cette vision à d'autres territoires afin d'enclencher des questionnements concernant cette thématique, et devenir une véritable aide à la décision.

Divers sujets peuvent être abordés et engendrer un travail de réflexion dans une dynamique partenariale, dont la priorité sera de répondre aux besoins des familles.





# L'UDAF : un réseau au service des familles

---

Valentine **LEDOUX**

*Chargée de projets, UDAF*

---

Lucie **TROUTET**

*Responsable Communication et Vie Associative*

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) est une association de la loi 1901. Elle fut créée par une ordonnance en 1945 pour soutenir les familles sortant de la seconde guerre mondiale.

Les UDAF regroupent les fédérations et associations familiales du département. Pour exemple, les associations Familles Rurales, l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) ou encore la confédération syndicale des familles font partie de ce réseau.

Ces associations familiales bénéficient d'un certain nombre de services proposés par l'UDAF pour les aider dans leurs missions (mise à disposition de salles de réunions, aide à la communication, formations des bénévoles, conseil juridique, etc.).

Réseau qui est également national et compte actuellement 99 UDAF, 12 Unions régionales et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) qui joue le rôle de tête de réseau. Dans le Doubs, l'UDAF est présente dans 3 bassins de vie : Besançon, Montbéliard, et Pontarlier.

Selon les termes de la loi, l'UDAF assure 4 missions principales :

- Donner des avis auprès des pouvoirs publics
- Représenter physiquement et moralement les familles
- Gérer les services d'intérêt familial
- Et se constituer partie civile

L'UDAF sonde régulièrement les associations adhérentes sur les problématiques liées à la famille. Avec le soutien des administrateurs bénévoles, elle anime

des commissions de réflexions ouvertes à tous sur des thématiques telles que la politique familiale, l'éducation, la santé, le logement, le surendettement et la dépendance.

Chaque année, l'UDAF rencontre individuellement l'ensemble des Députés et Sénateurs du Doubs pour défendre une dizaine de positions participants au soutien des familles.

Depuis 2005, un observatoire départemental de la famille a vu le jour.

Cet observatoire fonctionne sous la forme d'enquêtes annuelles. Envoyées à 3 000 familles, ces enquêtes ont pour but de mieux connaître leurs besoins et de soumettre des préconisations en fonction des conclusions qui en ressortent.

Les thématiques varient d'année en année. Pour citer quelques exemples de sujets traités :

- Les parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans
- Les vacances et loisirs
- Les solidarités intergénérationnelles
- Les valeurs et les besoins des adolescents
- Le désir d'enfant

Prochainement paraîtra une enquête sur les familles nombreuses.

L'UDAF représente également toutes les familles, quelque soit leur composition ou leurs confessions.

Dans le Doubs, l'UDAF dénombre une centaine de représentations assurées par des administrateurs, bénévoles et salariés des associations familiales, soit plus de 500 réunions par an.

Porte-paroles des familles, les représentants interviennent à l'échelon départemental mais aussi à l'échelon communal en siégeant dans les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS).

## L'UDAF : un réseau au service de la parentalité

La valorisation des actions de soutien à la parentalité du réseau associatif adhérent

L'UDAF par le biais de sa communication apporte son soutien pour la promotion des actions de soutien à la parentalité de ses associations adhérentes (lettre d'info...)

Tous les 2 ans, elle organise une « Journée des Familles », l'occasion pour les associations adhérentes et des associations du quartier des Chaprais/Cras

de valoriser leurs dispositifs et leurs actions auprès des familles. Le dernier dimanche de septembre, des jeux et des activités pour les enfants sont ouverts gratuitement tout au long de la journée dans le parc de la Maison de la Famille à Besançon. L'événement se révèle un véritable exemple de collaboration entre structures. En effet, plus d'une vingtaine d'organismes sont chaque année impliqués dans l'organisation, le financement ou l'animation. Année après année de nouveaux souhaitent s'inclure au projet. En 2018, 1 600 familles ont fait le déplacement. Elle apporte également un soutien technique et organisationnel à certaines actions.

Conjointement à ces associations adhérentes, l'UDAF organise également des actions de soutien à la parentalité.

L'UDAF, par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuels, s'est engagée auprès de l'UNAF à accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité à l'ère du numérique.

Il s'agit de conduire des actions visant à favoriser l'implication des familles dans l'accompagnement des enfants vers un usage responsable du numérique.

En 2018 l'UDAF a organisé plusieurs conférences en partenariat avec ses associations adhérentes sur le thème du numérique et de la parentalité (conférence sur les réseaux sociaux, sur les écrans et le développement de l'enfant...). Elle a fait intervenir des associations locales spécialisées sur ces thématiques comme Saint-Vit informatique ou l'association bisontine Tinternet.

Au sein du réseau national des UDAF, l'UDAF du Doubs participe également à des groupes de réflexion et de travail autour du thème de la parentalité. Elle a participé en 2018 à l'élaboration d'outils de communication sur le sujet et à la création d'un jeu autour de l'usage responsable du numérique. Ces jeux ont été animés lors de sa participation à plusieurs événements festifs au cours de l'année.

Ces outils sont mis à disposition de l'ensemble de son réseau.

En 2019 nous prévoyons d'organiser une conférence sur « *La vaccination : quels sont les bienfaits et les risques ?* ».

## L'UDAF : des services qui agissent pour le soutien à la parentalité

### Le service Délégués aux Prestations Familiales (DPF)

Les DPF gèrent les Mesures Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Prononcées par le Juge des Enfants, elles s'inscrivent dans le champ de la protection de l'enfance.

Le service perçoit chaque mois les prestations familiales et travaille avec les parents pour équilibrer leur budget tout en veillant à la couverture des besoins essentiels liés au logement, à l'entretien, la santé et l'éducation des enfants.

Les DPF protègent les enfants à travers l'accompagnement social et budgétaire des parents. C'est un soutien à la parentalité.

L'objectif de la mesure est avant tout le retour à l'autonomie financière de la famille.

Par ailleurs, des actions collectives sont proposées aux familles accompagnées par le service autour des enjeux de parentalité à l'ère du numérique.

L'UDAF souhaite proposer des ateliers pratiques et d'information en partenariat avec l'association St Vit informatique autour des questions comme les enjeux et risques de l'utilisation du numérique pour les enfants, comment les protéger et prévenir les risques, l'impact des médias sur la construction de l'enfant...

## Les Stages de Responsabilité Parentale

À la demande des Parquets des Tribunaux de Grande Instance de Besançon et Montbéliard, le service DPF a accepté d'être porteur de projet pour la mise en place de stages de responsabilité parentale.

Essentiellement utilisé comme mesure alternative aux poursuites, le stage de responsabilité parentale a pour objet de rappeler à l'intéressé les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant.

Ces stages portent sur les thèmes suivants :

- absentéisme (contravention) et le décrochage scolaire (délict),
- violences légères sur mineurs (délict),
- abandon de famille et non représentation d'enfant.

Les objectifs :

- Aider le parent à comprendre la portée de son acte.
- Engager auprès du parent une prise de conscience de l'existence de la loi pénale, de son contenu, de son intérêt et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour l'enfant victime et pour la société toute entière.
- Donner l'opportunité au parent de prendre du recul sur les faits en mobilisant son potentiel.
- Échanger avec d'autres parents et avec les intervenants.

Ces stages sont co-animés par un travailleur social de l'UDAF et différents partenaires et professionnels : psychologue, médiatrice familiale, éducation nationale, CDIFF, PJJ, ATD ¼ monde.

## En résumé, l'UDAF du Doubs c'est un réseau

- 10 000 familles adhérentes
- 100 associations familiales
- 100 représentations
- 90 salariés
- 1 800 mesures judiciaires

### **Pour en savoir plus :**

UDAF du Doubs - Maison de la Famille - 12 rue de la Famille - 25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 80 21 74 - [udafdoubs@udaf25.fr](mailto:udafdoubs@udaf25.fr)



# Expérience des « Séjours familles »

---

Valérie **HINCELIN**

*Coordinatrice du centre social, Association Sportive et d'Éducation Populaire (ASEP)*

---

Magali **BARTHOULOT**

*Animatrice et référente familles, ASEP*

Les « séjours familles » sont nés de la consultation des habitants du quartier « Chaprais-Cras-Viotte », à Besançon, et des usagers qui fréquentaient les différents ateliers (arts plastiques, loisirs, bien-être, sport, musique, danse, langues...) de l'ASEP<sup>1</sup> lors de la phase de projet du centre social en 2007.

En tant que professionnelles, coordinatrice du centre social et animatrice-référente familles, nous encadrons ces départs en vacances collectives du début à la fin. Au départ, notre objectif était de préparer les vacances avec et pour les familles dès le mois de novembre pour l'été à venir.

Généralement avec les familles, nous constituons de manière collégiale trois à quatre groupes en fonction de la thématique du séjour : menu, logistique, « chasseurs de camping », sites à visiter et enfin groupe itinéraire. Les équipes sont hétérogènes (femmes, hommes, enfants). Les réunions de « travail » ont lieu soit dans les locaux de l'ASEP, soit chez l'une des familles. Ce sont vraiment des moments de convivialité où les liens se tissent entre les générations.

L'ensemble de l'équipe (familles et professionnelles) veille à ce qu'il y ait une bonne implication de tous. C'est ce qui garantit une réelle participation et une bonne répartition des tâches.

Le fait de préparer le séjour en amont et ensemble permet :

- de se connaître avant le départ (enfants comme adultes),
- de se préparer financièrement,
- de se préparer matériellement et psychologiquement,
- de s'approprier le projet,
- de réadapter le projet selon l'évolution du séjour.

---

<sup>1</sup>. Association Sportive et d'Éducation Populaire.

Pour la cohésion, nous avons collectivement élaboré les règles de vie au sein du groupe :

- le respect, l'acceptation de la différence,
- la parole libre, pas d'autocensure,
- l'écoute bienveillante,
- la capacité de négociation,
- l'aptitude à faire des concessions.

Nous accordons une attention particulière aux familles que nous suivons tout au long de l'année, ou que nous accompagnons depuis plus de deux ans, et qui ont une capacité d'épargne limitée.

En effet, même si les tarifs sont établis sur la base du quotient familial, nous recherchons avec les familles, en fonction de leur situation, les aides financières dont elles peuvent bénéficier. Nous les laissons faire des recherches de leur côté et nous les rencontrons par la suite pour connaître les résultats. De notre côté, nous proposons soit les aides de la CAF (VACAF/AVS), soit les aides de nos partenaires pour les projets de départ en vacances familles (les chèques ANCV par l'Association Familiale Laïque Éducation-Loisirs-Vacances).

Les familles ont la possibilité d'échelonner le règlement après déduction des différentes aides financières.

Nous, coordinatrice et animatrice, avons en charge la préparation de la logistique pour ne rien oublier. Nous récapitulons la liste du matériel à emporter par les familles (effets personnels, tentes...).

L'effectif maximum des participants est de seize. En effet, la structure dispose de deux minibus de neuf places. Nous gardons sur place avec nous un minibus pour les visites, les courses et autres besoins.

Une fois que tout est prêt (camping réservé, logistique cuisine, trousse à pharmacie...), le jour du départ le chargement des minibus demande au moins une heure. Tout le monde participe aux différentes tâches en fonction de ses compétences. Et tout ça dans la joie et la bonne humeur, sans oublier la petite dose de stress, à la fois pour les familles qui partent dans cette aventure pour la première fois, et pour nous qui ne savons pas comment la cohabitation va se passer.

Arrivés sur place, tout le monde décharge les minibus. L'entraide est présente pour installer le coin cuisine collectif, monter les tentes pour les familles qui ont des difficultés ou qui n'ont encore jamais goûté à la joie du camping.

Une fois l'installation terminée, c'est la pause-goûter et le moment de faire un point sur l'ensemble de la semaine avec tout le monde. Le premier dîner est composé de mets salés/sucrés que chaque famille a préparé et que nous mettons en commun.



Quand nous partons avec trois ou quatre familles, ce sont trois ou quatre modèles d'éducation qui cohabitent. Entre les familles qui ont une éducation du « laisser l'enfant faire tout ce qu'il veut » et celle où « il faut l'élever à la dure ou en lui criant dessus en permanence », nous reprenons notre rôle de professionnelles pour aider les familles à trouver un juste équilibre.

Les familles s'entraident pour se soulager et partagent leurs expériences. Il arrive parfois que les tensions au sein des couples surgissent, tensions liées notamment à la participation aux tâches ménagères ou à l'éducation des enfants. Les moments d'émotions positives comme négatives sont partagés.

Durant la semaine, les familles ont une journée où elles sont libres de faire ce qu'elles souhaitent avec leurs enfants. Nous nous retrouvons le soir pour dîner ensemble et chacun raconte ses péripéties autour de jeux de société, moment que nous attendons tous.

Une fois cette semaine terminée, nous retrouvons toutes les familles entre octobre et novembre, lors d'une « soirée retrouvailles » pour partager les souvenirs, les photos et remettre aux familles un carnet de bord avec les anecdotes et photos. Ce sont des temps très appréciés par les familles qui se sont collectivement investies dans ce projet de départ en vacances.



# Parentalité : l'importance du soutien entre pairs

---

Lucie ADALID

Mère, membre de l'Association Coccinelle

Cet article est le reflet d'une réflexion, d'un travail de parents. Ainsi les ouvrages, auteurs et autres ressources auxquels il sera fait référence seront en général issus de publications grand public. Il en sera de même pour le vocabulaire employé.

« Parentalité, un art qui ne s'apprend pas à l'école. Une posture quotidienne qui nous demande à la fois d'être psychologue, pédagogue, créatif (...). Le parent est celui qui transmet à l'enfant la confiance, la sécurité, la tendresse, le cadre, les limites, l'itinéraire, l'amour...»<sup>1</sup>. Ainsi énoncée par Arnaud Riou dans *Le grand dictionnaire de la petite enfance*, la complexité de la vie de parents prend tout son sens. Et on comprend mieux le besoin de soutien grandissant des familles qui cherchent à comprendre et à répondre aux besoins de chacun de leurs membres.

## Définition du soutien entre pairs

Il existe bien des dispositifs de soutien à la parentalité. Celui dont il va être question ici n'est pas si souvent abordé. Il s'agit du soutien entre pairs, de parent(s) à parent(s), hors du regard des professionnels. C'est un dispositif dont l'efficacité est bien connue, notamment dans le domaine du soutien à l'allaitement, puisque c'est ce que proposent des associations telles que la Leche League<sup>2</sup> depuis des décennies.

Ce dispositif existe bien sûr de manière informelle depuis toujours dans les discussions entre amis, les échanges à la sortie de l'école, au parc...

---

**1.** RIOU Arnaud, p. 346, in MOREL Caroline (dir.), *Le grand dictionnaire de la petite enfance*, Paris : Dunod, 2018, 512 p.  
**2.** DIDIERJEAN-JOUVEAU Claude, « Soutenir les mères qui allaitent, le rôle des groupes de mères », *Allaiter aujourd'hui*, n°41, 1999.

Cependant depuis une quinzaine d'années<sup>3</sup>, des groupes de parole, des temps d'échange s'organisent également, au sein d'associations principalement ou de listes de discussion internet.

En effet, comme le dit le proverbe, « il faut un village pour élever un enfant », or à l'heure actuelle le « village » des parents se réduit parfois à un simple noyau familial. Cette réduction du nombre de personnes ressources de la cellule parentale est due à la fois à l'éloignement géographique assez fréquent des familles et au décalage entre les valeurs éducatives des uns et des autres. Et c'est dans ce contexte d'isolement de plus en plus fréquent que le besoin de soutien émerge. Il devient nécessaire de se créer un nouveau « village » constitué de personnes partageant les mêmes valeurs éducatives. Ceci est particulièrement bien illustré dans les propos de Rosie Knowles, médecin généraliste, travaillant autour des liens précoces parents-enfants : « *Human beings were never meant to parent alone and in isolation... biologically we are designed to live in communities and it's only in the last hundred years or so that we've focused on and nurtured the idea of the "nuclear" family which often ends up being one person alone at home.* »

« Les êtres humains ne sont pas faits pour élever leurs bébés, leurs enfants seuls et isolés... Biologiquement nous sommes programmés pour vivre en communauté et c'est seulement durant le siècle dernier que nous nous sommes centrés sur et avons établi l'idée de famille "nucléaire", ce qui finit souvent par être une seule personne s'occupant du foyer »<sup>4</sup>.

## Description des différentes expériences de ce type au sein de l'association locale Coccinelle

Coccinelle<sup>5</sup> est une association loi 1901 créée en 2004 par et pour des parents. Nous avons pour mission le soutien à la parentalité sous toutes ses facettes, la création de liens entre les familles, ainsi qu'entre parents et professionnels de la périnatalité ou de l'enfance.

Chaque atelier ou réunion que nous organisons est l'occasion pour les participants d'échanger. Nous prenons toujours soin, même lors d'un atelier avec un programme bien précis (portage physiologique des bébés par exemple), de faire la part belle à la parole de chacun.

Avec le soutien de la CAF du Doubs, nous avons mis en place depuis plus de trois ans des groupes

3. DUMONTEIL KREMER Catherine, « La liste de discussion "parents conscients" sur internet », *La Maison de l'enfant* [en ligne]. Disponible sur : [https://www.wmaker.net/maisonenfant/La-liste-de-discussion-parents-conscients-sur-internet\\_a9.html](https://www.wmaker.net/maisonenfant/La-liste-de-discussion-parents-conscients-sur-internet_a9.html) (consulté le 07/01/2019). Le terme "parents chercheurs" a été créé par Odile Anot en 2003.

4. KNOWLES Rosie, *Carrying matters* [en ligne]. Disponible sur : [https://d.facebook.com/DrRosieKnowles/photos/a.133437563739176/492443611171901/?type=3&\\_\\_tn\\_\\_=C-R](https://d.facebook.com/DrRosieKnowles/photos/a.133437563739176/492443611171901/?type=3&__tn__=C-R) (consulté le 07/01/2019).

5. Cf. <https://www.association-coccinelle.fr/>

de parole "parentalité" et l'année dernière nous avons organisé une session d'ateliers de communication parents-enfants avec les outils créés par Adele Faber et Elaine Mazlish<sup>6</sup>.

Les réflexions qui suivent s'articulent particulièrement autour de ces deux expériences, mais nous aborderons également les ateliers qui réunissent des parents de tous petits (allaitement, portage des bébés...).

Les participants à ces ateliers sont en général en questionnement sur leur façon d'être parents. Ils s'interrogent souvent sur les violences éducatives ordinaires (VEO)<sup>7</sup> et cherchent des moyens de les éviter tout en gardant un cadre clair et sécurisant pour leurs enfants.

Quant aux parents de nouveau-nés ou de bébés, ils sont en général en recherche de pistes pour mieux comprendre et répondre aux besoins de ce « petit mammifère<sup>8</sup> » au langage si singulier.

Chaque temps d'échange débute par l'établissement d'un cadre afin que la discussion se déroule de façon respectueuse pour chacun.

Ensuite nous faisons un tour de présentation des participants qui sont, généralement, assis en cercle. Nous proposons également aux parents de faire part d'éventuelles questions ou sujets qu'ils ont envie d'évoquer lors de cette prise de parole. Ce qui permet de prendre une première mesure des besoins de chacun. Une discussion à bâtons rompus débute ensuite, animée par un ou plusieurs membres de l'association qui prend soin que chaque préoccupation mentionnée auparavant soit abordée.

Dans le cadre des sessions Faber et Mazlich, chaque atelier est l'occasion d'aborder un sujet en particulier, par exemple : aider les enfants aux prises avec des sentiments pénibles, remplacer la punition, encourager l'autonomie.

## Quelques témoignages de participants

M. mère de S. (dix mois) en réunion allaitement : « Tout va plutôt bien, S. grandit bien, la diversification se passe bien. Je viens juste faire le plein d'énergie et de paroles positives car je me sens parfois un peu seule comme maman d'un bébé de dix mois allaité ». (Pour mémoire, l'Organisation Mondiale de la Santé recommande un allaitement maternel exclusif pendant six mois et pendant deux ans ou plus dans le cadre d'une alimentation diversifiée).

6. FABER Adele, MAZLISH Elaine, *Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent*, Cap-Pelé (Canada) : Aux Éditions du phare, 2012, 405 p.

7. Observatoire de la violence éducative ordinaire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.o veo.org> (consulté le 07/01/2019).

8. ODENT Michel, *Le bébé est un mammifère*, Paris : L'Instant présent, 2011, 146 p.

C. père de trois enfants (10, 6 et 2 ans) : « Premièrement, ces groupes d'échanges permettent de se sentir moins seul dans sa démarche, ce qui est déjà très bien. Ensuite, souvent un autre participant va mettre des mots sur quelque chose que je vis aussi mais qui m'échappait. Enfin, entendre d'autres parents parler me permet parfois de voir les choses autrement, de prendre du recul sur ma propre situation ».

Quelques remarques des participants aux ateliers Faber et Mazlich :

S. mère de M. (7 ans) : « J'apprécie particulièrement l'atmosphère d'écoute sans jugement du groupe. C'est aussi vraiment agréable de chercher des solutions à plusieurs. De ne pas être seule à tourner en rond autour d'un sujet, d'une situation qui me pose problème. En fait, c'est très important et valorisant de sentir qu'entre parents, on a la capacité, le pouvoir même, de s'entraider ».

M-C mère de deux enfants (10 et 6 ans) : « Ces ateliers m'ont permis de confirmer mes choix éducatifs et ils m'aident à rester humble dans mon rôle de maman ».

A. mère de deux enfants (2 ans et 1 mois) : « J'ai apprécié de me retrouver dans un groupe bienveillant au sein duquel il a été possible de s'exprimer librement ! Un grand merci, car à chaque fois, je repars pleine d'énergie ».

## Que trouvent les parents dans un tel groupe ?

La différence de posture semble être une composante importante. L'adulte qui choisit de s'informer, de chercher du soutien ainsi, est acteur de sa recherche. Il ne vient pas simplement écouter un professionnel mais partager ses questionnements et ses réflexions auprès d'une assemblée qui est dans la même démarche. Il sort d'une posture d'écoute, d'attente parfois, pour se rendre acteur et passeur de sa réflexion. Il choisit selon ses besoins où il veut être aidé.

Le parent peut se reconnaître dans l'autre qui témoigne du même ressenti ou de la même difficulté. Prenant ainsi conscience de ses compétences tout comme de ses vulnérabilités. En étant, de fait, accepté par le groupe, chaque parent peut plus facilement s'accepter tel qu'il est, dans toutes ses dimensions.

La présence du groupe a un effet contenant, qui peut être très important (parfois essentiel) notamment pour les jeunes parents. Se sentir entouré de personnes vivant les mêmes situations que soi est à la fois rassurant et permet de se sentir soutenu, porté dans le groupe<sup>9</sup>. Le parent qui est contenu, porté ainsi, va pouvoir à son tour contenir et porter son tout petit qui en a tant besoin.

---

<sup>9</sup>.Notion de "holding" et de portage psychique de Donald Winnicott.

Il est alors fréquent qu'une mère qui rapporte vivre des moments difficiles avec son bébé, des pleurs inconsolables, des tétées ou biberons chaotiques lorsqu'elle est seule avec lui, se retrouve avec son bébé paisiblement endormi sur elle pendant toute la réunion.

L'écoute aussi est différente, les parents ne s'écoutent pas entre eux comme ils écoutent un professionnel. La contradiction (respectueuse bien-sûr) est plus facile, l'auto-dérision, l'humour peuvent avoir toute leur place.

Dans l'écoute des autres, du groupe, nous nous sentons exister, reconnus dans notre fonction de parents, comme premier spécialiste de nos enfants. Nous nous sentons ce fameux « parent suffisamment bon » cher à Donald Winnicott.

La transmission est aussi un élément essentiel. Comme nous le savons maintenant, nous apprenons très bien par mimétisme, ainsi quelle meilleure manière d'apprendre à enrouler son bébé (besoin postural de base des nouveau-nés)<sup>10</sup> qu'en observant un autre parent le faire ?

Enfin, les parents rapportent souvent une différence de regard porté sur eux.

## Quelle place pour les professionnels ? Tout est une question de posture ?

Le soutien entre pairs ne remplacera jamais l'aide d'un professionnel. Il n'y a pas d'équivalence entre les deux mais plutôt une complémentarité à dessiner dans les années à venir pour le bien-être des parents et des enfants.

De plus, il est bien évident que ces deux formes se croisent dans bien des situations, comme les groupes de parole animés par des professionnels (groupe allaitement en centre médico-social, temps d'accueil à l'unité père-mère-bébé par exemple), ou bien dans des groupes de professionnels lors de temps d'analyse de la pratique par exemple.

De la même manière qu'il est grand temps de mettre les usagers au centre du système de santé, il est urgent de placer les parents au cœur des questions de parentalité. Ainsi lorsque le professionnel se considère comme un membre parmi d'autres "du village" des parents qu'il soutient, il leur donne toute leur place d'éléments moteurs de la cellule familiale. À son tour il les valorise, dans toutes leurs compétences et leurs singularités. Il leur permet de trouver les réponses qui sont en eux.

---

**10.** Notion popularisée par André BULLINGER et Albert COEMAN notamment. BULLINGER André, *Le développement sensori-moteur de l'enfant et ses avatars. Un parcours de recherche*, Ramonville Saint-Agne : Eres, 2004, 271 p. (Collection La vie de l'enfant). Voir aussi le livre et le DVD : BALDEWYNS Pierre, DE WOOT Catherine, *Un bébé, comment ça marche ?*, Bruxelles : Latitude Junior, 2007, 260 p.

## Conclusion

À la lumière de l'adoption par les députés de la proposition de loi contre les violences éducatives ordinaires, le défi est de taille pour tous les partenaires travaillant autour de la périnatalité et de l'enfance.

Il va être nécessaire d'apporter des informations claires sur les besoins et le développement des bébés et des enfants. Les différents types de soutien et toute la palette d'outils que chacun pourra apporter vont être primordiaux afin d'aider chaque parent selon ses besoins et ses singularités. Plus que jamais, il va falloir prendre soin des liens précoces parents-enfants, terreau d'un attachement secure<sup>11</sup>.

En améliorant la relation adulte-enfant, c'est toute la société que l'on fera progresser<sup>12</sup>. Car n'oublions pas : "il est plus facile de créer des enfants solides que de réparer des hommes brisés<sup>13</sup>".

---

**11.** Voir la définition de la théorie de l'attachement de John Bowlby : LAHOUEL ZAIER Wafa, p. 66, in MOREL Caroline (dir.), *Le grand dictionnaire de la petite enfance*, Paris : Dunod, 2018, 512 p.

**12.** GUEGUEN Catherine, *Pour une enfance heureuse. Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, Paris : Robert Laffont, 2014, 296 p. (Collection Réponses).

**13.** Citation de Frederick Douglass, auteur abolitionniste américain du dix-neuvième siècle.



# Le CCAS de Pontarlier au rythme de la petite enfance...

---

Anne-Sophie MAIRE

*Chef de service Relais Petite Enfance de Pontarlier*

En septembre 2015, le Relais Petite Enfance (relais) et la Protection Maternelle Infantile (PMI) de Pontarlier faisaient le constat d'un cloisonnement institutionnel dans le milieu de la petite enfance.

Les établissements et services d'accueil des jeunes enfants ont pour mission d'accompagner les parents dans leur fonction d'éducation, de les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale, de favoriser le développement, l'éveil et la socialisation des enfants, tout en veillant à leur bonne santé et en assurant leur sécurité physique et psychique. Plusieurs catégories de structures concourent à ces missions, qui se différencient par le lieu et la durée de l'accueil des enfants, ainsi que par l'âge de ceux-ci.

Aussi, le relais et la PMI de Pontarlier souhaitaient encourager une action permettant des procédures de **partage d'informations entre les différents partenaires petite enfance**. Ce projet favoriserait à la fois les échanges et la coordination.

De cette observation commune, les équipes ont initié la première édition du projet « les Journées de la Petite Enfance ». Le vif succès rencontré lors de la première édition a amené le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à organiser de nouvelles journées les 28 et 29 septembre 2018.

Cet événement, piloté par les services petite enfance du CCAS de Pontarlier, a permis le vendredi à 151 professionnels de la petite enfance du Haut-Doubs forestier et 43 étudiants (service à la personne et auxiliaires de puériculture) **d'échanger autour de la notion de rythme**. Cette notion de rythme a été choisie lors d'un temps de travail avec l'ensemble des professionnels travaillant en

EAJE et services petite enfance dont le CCAS de Pontarlier est le gestionnaire. Les professionnels souhaitent aborder cette notion de rythme à travers trois publics : l'enfant, le parent et le professionnel.

Pour cela, le CCAS a sollicité Caroline Terral, coach formatrice en communication non violente et parentalité positive, adepte d'Isabelle Filliozat. L'après-midi, les professionnels de la petite enfance avaient la possibilité dans un premier temps de participer à un des ateliers suivants :

- « **J'accompagne l'enfant dans son développement** » (Marie Noëlle Clément et Caroline Piquard, psychomotriciennes au Centre d'action médico-sociale précoce) ;

- « **J'aménage un temps calme** » (Sandy Mariotte, conteuse du dôme à mômes) ;

- « **Je réalise un atelier kamishibai** » (Gwladys, artiste kamishibai) ;

- « **J'expérimente le yoga du rire** » (Pascale Jeannerot, intervenante de l'association Les récréés de l'amitié) ;

- « **Je prends soin de moi, mes rituels magiques** » (Sandra Peters, intervenante en communication).

Ces ateliers ont dans un premier temps permis aux professionnels de se retrouver en petits groupes. De plus, chaque professionnel avait le choix de participer à un atelier où il pourrait par la suite mettre en place une animation au sein de sa structure ; ou saisir l'opportunité d'un atelier où le professionnel expérimentait une activité tout en prenant soin de lui.

Dans un deuxième temps, les professionnels ont **échangé autour de la notion de co-éducation**, un terme que l'on entend aujourd'hui à travers de nombreux discours dans le champ de la petite enfance. Cette notion qui montre tout l'intérêt, voire la nécessité, de construire une coéducation entre les différents acteurs directement concernés par l'éducation des enfants, a pu se faire à travers une diversité de regards pluridisciplinaires. Caroline Terral a invité les professionnels au travers d'échanges fructueux et d'exercices de mise en pratique, à apporter leurs expériences et leurs avis sur cette notion, sa signification, ses divers aspects, modalités et conditions de sa mise en œuvre.

Le vendredi soir, 230 personnes se sont déplacées en soirée au théâtre Bernard Blier (à Pontarlier) pour assister à une conférence sur le thème « J'en peux plus ! Parents, interrogeons nos rythmes de vie ». Que l'on ait choisi de reprendre son activité professionnelle ou de faire une pause pour élever ses enfants, la vie de famille ne ressemble pas toujours à une publicité pour céréales au petit déjeuner. Une occasion pour les personnes présentes de prendre du recul, sortir du stress et savoir réagir face aux émotions. Cette soirée était également animée par Caroline Terral.

La journée du samedi s'adressait à toutes les familles du Haut-Doubs forestier. Plus de quinze espaces, animés par 69 professionnel(le)s de la petite enfance et bénévoles sur le thème des quatre saisons, ont été proposés à l'espace Pourny de Pontarlier. Chaque enfant a pu exprimer, écouter, fabriquer, imaginer, rêver avec la participation de ses parents parmi les ateliers d'éveil musical, d'ateliers créatifs, d'éveil psychomoteur, de jeux de société...

Dans le premier espace dédié au **PRINTEMPS**, petits et grands ont pu écouter dans le dôme à mômes la magie des histoires d'Anne et Amandine de la médiathèque de Pontarlier ; découvrir l'art du kamishibai avec Fanny, assistante maternelle ; se laisser transporter par les contes de Sabah et se faire « cocooner » par Laetitia avec sa découverte du portage physiologique et des massages.

La musique et le bien-être figuraient également dans le troisième espace dédié au printemps : professionnels de la petite enfance, enfants et musiciens ont égayé avec leurs instruments cette belle journée ; Fabienne et Catel ont animé avec brio l'atelier kamishibai en musique. Laetitia, Sandra et Aurélie ont apporté leur savoir faire pour animer respectivement les ateliers yoga pour enfants, un moment magique avec son enfant et des ateliers de détente. Et pour finir, rires et applaudissements n'ont cessé de fuser après chaque scénette proposée par l'association « les p'tites caramboles », une association pontissalienne d'assistantes maternelles.

L'espace **ÉTÉ** a permis aux enfants comme à leurs parents de se mouvoir à travers les trois espaces d'éveil psychomoteur animés par Patricia du service des sports de la Ville de Pontarlier ; de stimuler tous leurs sens à travers le parcours sensoriel proposé par une l'équipe de la halte-garderie de Frasne. Dans cet espace été, les tout-petits ont pu également s'attarder sur les objets suspendus du labyrinthe sonore sous les yeux éblouis de leurs familles... Les plus grands ont plongé dans les portes et parcouru le labyrinthe à l'envers et à l'endroit, croisant les copains.

Et dans l'espace **HIVER**, qu'avons-nous trouvé ? Des enfants ravis de se faire maquiller par leur maman ou leur papa, des parties endiablées de grands jeux en bois ou jeux de société avec la participation de la ludothèque de la Maison de Quartier des Pareuses et Luditoys, un espace banquise et Kapla mis à disposition par la ludothèque de Levier.

Quant à l'espace **AUTOMNE**, de nombreuses professionnelles de la petite enfance issues des établissements d'accueil du jeune enfant publics, privés et associatifs ainsi que des services petites enfance du Haut-Doubs forestier (multi-accueil, micro-crèches, crèches, assistantes maternelles, animatrices du relais petite enfance) ont accompagné les adultes à faire avec l'enfant. Pour cela, elles ont apporté leur savoir-faire, leur bonne humeur et leur bienveillance avec chacun.

Cette journée fut un réel temps de partage pendant lequel l'adulte a pu se plonger avec son enfant dans la découverte. Il a pu expérimenter avec un partenaire privilégié, son parent, le tout dans une ambiance musicale, chaleureuse et bienveillante.

L'enfant a en lui un potentiel de créativité qui ne demandait qu'à s'exprimer au travers de cette journée qui a vu la participation de 1 443 personnes sur la journée dont 685 adultes et 758 enfants.

L'ensemble des professionnels de la petite enfance parmi lesquels des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des infirmières-puéricultrices, des puéricultrices, des personnes diplômées du CAP petite enfance, des étudiantes de l'école d'auxiliaires de puériculture et des étudiantes préparant le Bac Pro « Accompagnement, soins et services à la personne », des assistantes maternelles, des agents municipaux et intercommunaux, des responsables associatifs, des gestionnaires de micro-crèches privées, des représentants de la CAF et du Département du Doubs et élus ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet porté par le CCAS de Pontarlier. Leur engagement sans faille a pleinement contribué à la réussite de ce projet ambitieux. En effet, le nombre de professionnels investis sur la journée du samedi est passé de 40 à 69 entre 2016 et 2018.

Des groupes de travail se sont réunis régulièrement pendant une année pour étudier l'organisation de ces deux journées dont les objectifs étaient :

- Promouvoir la petite enfance sur le secteur d'intervention du Haut-Doubs forestier ;
- Créer du lien et du partenariat entre les professionnel(le)s de la petite enfance ;
- Mener une réflexion commune autour de la thématique : « Enfants, familles et professionnel(le)s de la petite enfance : interrogeons nos rythmes de vie » ;
- Poursuivre le travail partenarial du collectif petite enfance sur le Haut-Doubs forestier.

Les objectifs ayant été réalisés avec succès sur l'ensemble des actions, les professionnels se sont d'ores et déjà donné rendez-vous en 2020...

Cette action va servir d'appui au travail en réseau du collectif Petite Enfance du Haut-Doubs forestier, créé après la première édition des Journées de la Petite Enfance en 2016, pour améliorer la cohérence et la complémentarité du quotidien de chaque structure et service petite enfance. En effet, une meilleure collaboration, une organisation territoriale, une réflexion et une confiance partagées entre les professionnels, partenaires et institutions permettra de mieux accompagner et soutenir les familles afin de répondre au mieux à leurs besoins.

# Mise en place d'Ateliers Parentalité au sein de classes de TPS/PS<sup>1</sup> en REP +<sup>2</sup>

---

Xavier JOUNIN

Directeur, Antenne Petite Enfance de Franche-Comté

Ces ateliers ont pour objectifs l'accompagnement de la séparation enfant/parent ainsi que le soutien et la valorisation de la fonction parentale ; c'est à dire faire prendre conscience aux parents de l'importance de leur rôle éducatif auprès de leur enfant. Ils ont également pour objectif de réduire, voire prévenir, le clivage entre deux environnements : l'environnement familial d'une part avec son bain de langue, ses codes et représentations, et l'environnement scolaire d'autre part obéissant à d'autres codes institutionnels.

*« Accueillir les parents avec les enfants au sein de la classe permet de tisser des liens et construire des passerelles entre ces deux univers. Ceci permet ainsi de construire un dispositif favorable à la reconnaissance de l'altérité. La reconnaissance de l'autre permet à ce dernier de se sentir accueilli. Se sentir accueilli c'est se sentir exister socialement. Se sentir exister socialement c'est la conscience d'avoir une place. C'est ainsi le terreau favorable pour l'émergence du sentiment de citoyenneté ».*<sup>3</sup>

Dans un premier temps, au cours de l'année 2016/2017, ce dispositif a été appliqué à titre expérimental au sein de la classe dédiée à l'accueil des 2-3 ans à l'école maternelle Champagne de Planoise. Dans un second temps, à la rentrée scolaire 2017, et au vu du bilan positif de cette expérimentation, ce dispositif a été

---

1. Classes de Très Petite / Petite Section.

2. Réseau d'Éducation Prioritaire.

3. Rosa Rebrab, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance à la ville de Besançon.

déployé à deux autres classes de TPS/PS situées dans les écoles du REP+ dans les quartiers dits prioritaires inscrits dans la politique de la ville.

*(Le REP+ a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales).*

À la rentrée 2018, six classes ont été concernées par le dispositif, l'ambition étant d'atteindre les neuf classes à la rentrée scolaire 2019.

La réalisation d'ateliers de soutien à la parentalité au sein de l'école présente les intérêts suivants :

- le lieu est reconnu et clairement identifié,
- le lieu est pratique et accessible,
- les enseignants sont des interlocuteurs privilégiés.

Les ateliers parentalités sont confidentiels, sans inscription et se déroulent sur le volontariat.

Les pratiques d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale du service « Oreille Petite Enfance » sont modulables selon les différentes attentes des parents rencontrés.

Les parents échangent des expériences concernant l'éducation au quotidien de leur enfant et sur leur vécu de parents, à partir de thématiques définies préalablement avec eux. Ils réfléchissent ensemble sur les pistes de solutions possibles face aux difficultés évoquées.

La psychologue du service « Oreille » est là pour apporter des informations théoriques sur les besoins et le développement du jeune enfant, ainsi que pour faire respecter le cadre et la circulation de la parole entre les participants.

Sur une année scolaire, dix ateliers sont proposés aux parents des enfants fréquentant une de ces classes des TPS/PS en école REP+.

Les ateliers sont co-animés par la psychologue du service « Oreille » et par l'enseignante de chaque classe de tout-petits concernée ; permettant ainsi de tisser des liens entre les parents et l'enseignante d'une part, et de construire des passerelles entre l'univers familial et l'univers scolaire d'autre part.

Un calendrier thématique est élaboré avec les parents et ajusté au fur et à mesure des rencontres en fonction des préoccupations des parents :

- retour sur la séparation enfant-parent lors de la rentrée scolaire,
- importance des règles, repères et autorisations à donner à l'enfant,

- information sur le développement psychomoteur des enfants de 2-3 ans,
- les besoins alimentaires et de sommeil chez les enfants de 2-3 ans,
- sensibilisation des effets des écrans chez les enfants de 2-3 ans...

Ces ateliers parentalité ont réuni les acteurs et partenaires suivants :

- Ville de Besançon (qui a initié le projet)
- Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale
- Antenne Petite Enfance de Franche-Comté
- Préfecture du Doubs
- Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
- Communauté d'agglomération du Grand Besançon
- Conseil Départemental du Doubs





## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages

- BACHMANN Laurence, GABEREL Pascal-Éric, MODAK Marianne, *Parentalité : perspectives critiques*, Lausanne : Editions EESP, 2016, 174 p.
- BEN SOUSSAN Patrick, DELION Pierre, DUGNAT Michel, *La parentalité exposée*, Ramonville Saint-Agne : Érès, 2000, 110 p. (Collection Mille et un bébés).
- BOSSE-PLATIERE Suzon, *Accueillir les parents des jeunes enfants : un soutien à la parentalité*, Ramonville Saint-Agne : Érès, 2004, 222 p.
- BOSSE-PLATIERE Suzon, *Accueillir les parents des jeunes enfants : un soutien à la parentalité*, Ramonville Saint-Agne : Érès, 2004, 222 p. (Collection Petite enfance).
- HOUZEL Didier, *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville Saint-Agne : Érès, 2006, 200 p.
- JOIN-LAMBERT Hélène, « Coéducation : parents et acteurs professionnalisés, modalité de coopération », pp. 189-205, in BERGONNIER-DUPUY Geneviève (dir.), JOIN-LAMBERT Hélène (dir.), DURNING Paul (dir.), *Traité d'éducation familiale*, Paris : Dunod, 2013, 523 p. (Collection Psycho Sup).
- KARSZ Saül, *Mythe de la parentalité, réalité des familles*, Paris : Dunod, 2014, 310 p.
- KNIBIEHLER Yvonne (dir.), NEYRAND Gérard (dir.), *Maternité et parentalité*, Rennes : ENSP, 2004, 175 p.
- MAUVAIS Patrick, *La parentalité accompagnée*, Toulouse : Érès, 2014, 142 p. (Collection Mille et un bébés).
- NEYRAND Gérard, COUM Daniel, WILPERT Marie-Dominique, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse : Érès, 2018, 143 p. (Collection Érès Poche).
- NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité*, Toulouse : Érès, 2011, 171 p. (Collection Érès Poche).
- RAYNA Sylvie, BROUGERE Gilles, *Accueillir et éduquer la petite enfance : les relations entre parents et professionnels*, Lyon : INRP, 2005, 209 p. (Collection Éducation, politiques, sociétés).
- RAYNA Sylvie, RUBIO Marie-Nicole, SCHEU Henriette, *Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Toulouse : Érès, 2010, 154 p. (Collection Enfance et parentalité).
- SELLENET Catherine, *La parentalité décryptée : pertinences et dérives d'un concept*, Paris : L'Harmattan, 2007, 188 p. (Collection Savoir et formation. Éducation familiale)
- SELLENET Catherine, « La parentalité, un concept caméléon », pp. 15-27, in BAUBY Colette (dir.), COLOMBO Marie-Christine (dir.), *Être parents aujourd'hui : un jeu d'enfants ? Les professionnels de PMI face aux enjeux de la parentalité*, Toulouse : Érès, 2014, 283 p. (Collection 1001 BB).

■ SELLENET Catherine, « Parents-professionnels : une co-éducation en tension », pp. 29-48, in DEANA Carlo (dir.), GREINER Georges (dir.), *Parents-professionnels à l'épreuve de la rencontre*, Ramonville-Saint-Agne : Érès, 2003, 190 p. (Collection Petite enfance et parentalité).

■ ZAOUCHÉ-GAUDRON Chantal, SAFONT-MOTTAY Claire, TROUPEL-CREMEL Olivia, ROUYER Véronique, *Précarités et éducation familiale*, Toulouse : Érès, 2011, 455 p.

■ ZAOUCHÉ-GAUDRON Chantal, DEVAULT Annie, TROUPEL Olivia, *Enfants de la précarité*, Toulouse : Érès, 2017, 136 p. (Collection Petite enfance).

## Revue, articles

■ BRUNI Catherine (coord.), PUYUELO Rémy (coord.), RUEL Michel (coord.), « Nouveaux horizons de la parentalité et travail social » [Dossier], *Empan*, n°102, juin 2016, pp. 9-111.

■ CAMUS Jérôme (coord.), GARCIA Sandrine (coord.), GEAY Bertrand (coord.), « Les structures contemporaines de la « parentalité » » [Dossier], *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°214, septembre 2016, 214 p.

■ LE CAPITAINE Bruno (coord.), « Travailler avec les parents "en difficulté" » [Dossier], *EJE Journal*, n°10, avril 2008, pp. 11-31.

■ LE GUILLOU Géraldine, « Le soutien à la parentalité, une affaire d'État », *Métiers de la petite enfance*, n°262, octobre 2018, pp. 23-25.

■ LE QUIEN Valérie, « Les CAF responsables des programmes de soutien à la parentalité », *Métiers de la petite enfance*, n°210, juin 2014, p. 6.

■ « Le travail social face à la parentalité » [Dossier], *Lien social*, n°541, août 2000, pp. 4-11.

■ MOLÉNAT Xavier (coord.), « Comment être parent aujourd'hui ? » [Dossier], *Sciences humaines*, n°232, décembre 2011, pp. 32-57.

■ « Nouvelles figures de la parentalité » [Dossier], *Informations sociales*, n°149, septembre 2008, pp. 4-153.

■ SELLENET Catherine, « Droits des parents et déni des droits en matière d'accueil et de soins à leur enfant », *Empan*, n°49, mars 2003, pp. 90-97.

■ SELLENET Catherine, « Familles et enfants sous haute surveillance », *Le Journal des Psychologues*, n°250, septembre 2007, pp. 67-70.

# BULLETIN DE COMMANDE

achat au numéro : 7,00 € + 2,00 € de frais de port par numéro

nom • prénom : .....

adresse : .....

commande :

le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€

• soit une commande totale de ..... € à l'ordre de l'ARTS.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

nom • prénom : .....

adresse : .....

Abonnement annuel (4 numéros par an) soit 30 € à l'ordre de l'ARTS

Les bulletins de commande et d'abonnement dûment complétés sont à retourner à :

IRTS de Franche-Comté > **Les cahiers du travail social**

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

- |       |                                                                                          |    |                                                                              |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------|
| 62    | Un IRTS en Franche-Comté : d'hier à aujourd'hui                                          | 80 | Regard sur la mobilité internationale des étudiants en travail social        |
| 63/64 | Pauvretés, Précarités                                                                    | 81 | L'illettrisme parlons-en                                                     |
| 65    | Cultures, Arts et travail social                                                         | 82 | La formations dans tous ses états, représentations                           |
| 66    | Du quotidien...                                                                          | 83 | La formation dans tous ses états, parcours                                   |
| 67    | La médiation familiale                                                                   | 84 | De la participation à l'implication des personnes accompagnées               |
| 68    | Handicap et vieillissement                                                               | 85 | Regarder, écouter, accompagner                                               |
| 69    | Engagement et désengagement                                                              | 86 | Comprendre et prévenir la radicalisation                                     |
| 70    | Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : Enjeux et travaux                               | 87 | Désinstitutionnalisation : regards et expériences                            |
| 71    | ISAP - ISIC : Intervention Sociale d'Aide à la Personne et d'Intérêt Collectif           | 88 | Jugement et intervention sociale                                             |
| 72    | Les métiers de l'encadrement dans le travail social                                      | 89 | Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : Articles de stagiaires              |
| 73    | Psychiatrie, folie et société                                                            | 90 | Le numérique : nouveau modèle de lien social ?                               |
| 74    | Mineurs Isolés Étrangers                                                                 | 91 | La psychothérapie institutionnelle : la fabrique du quotidien en institution |
| 75    | Le vide                                                                                  |    |                                                                              |
| 76    | Actes du Séminaire - Nouvelles formes de solidarités et d'intervention sociale           |    |                                                                              |
| 77    | Le corps                                                                                 |    |                                                                              |
| 78    | Le plaisir de choisir - Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap |    |                                                                              |
| 79    | Quelle place pour l'usager ? Quelle place pour sa famille ?                              |    |                                                                              |

À ce jour, 92 numéros ont été édités.

La liste complète des numéros est consultable sur notre site [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) à la rubrique Recherche.



## CTS n° 92 - Extrait

### Claire RÉGNIER • Éditorial

Le terme de « parentalité » apparaît en France dans les années soixante avec la traduction du mot « parenthood » de Thérèse Benedek (1959). Mais le concept de « parentalité » s'imposera en 1998 avec la définition tridimensionnelle de Didier Houzel. Cette lecture de la parentalité en trois axes, nous permet de comprendre que la parentalité revêt des aspects pluridimensionnels et pluridisciplinaires. [...]

C'est à cette époque qu'« une politique de soutien à la parentalité avec notamment la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » va se déployer dans le paysage français.

Initiés par l'État en 1999, les REAAP, sont des lieux d'émergence de la politique parentalité, visant à conforter les compétences des parents et à valoriser leurs potentialités. En effet, dans un contexte où l'usage du terme « parentalité » est difficile à appréhender par la diversité des réalités qu'il renvoie, les REAAP ont été conçus pour répondre au mieux à cette diversité des problématiques rencontrées sur un territoire « par une mise en réseau des intervenants et une mutualisation des moyens ». [...]

La mise en place d'un événement « structurant et fondateur », la semaine « Tous famille », pour reprendre les termes de Lionel Koenig, par les signataires du SDSF du Doubs (l'État, le Conseil départemental, l'Éducation nationale, la CAF et la MSA) est le reflet de cette volonté de travailler ensemble et atteste de cette dynamique de travail en réseau qui s'est mise en place dans les territoires. [...]

Les cahiers du travail social sont publiés avec le soutien des collectivités territoriales de Franche-Comté

